

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022



Financé par



M. Claude CAUDAL, Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire



L'année 2022 a été marquée par le vote favorable de la CLE, le 13 décembre, sur le SAGE modifié à la suite des consultations administrative et dématérialisée du public, et des temps de concertation avec les acteurs du territoire.

Il sera déposé en préfecture de Loire-Atlantique en début d'année 2023, pour instruction en coordination avec les préfectures de Maine-et-Loire et du Morbihan.

L'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC), a démarrée en début d'année. Des ateliers de concertation des acteurs se sont tenus pour identifier leurs attentes sur le sujet. La première phase d'état des lieux des connaissances a été validée et la phase 2 a été engagée pour établir le diagnostic des quatre volets. L'étude se poursuivra en 2023.

En parallèle, l'équipe d'animation a poursuivi son accompagnement à l'élaboration et au renouvellement des contrats territoriaux eau, et des études et travaux associés.

L'année 2023 sera consacrée à l'instruction pour approbation du nouveau SAGE. En parallèle, sa mise en œuvre par anticipation se poursuivra, avec notamment un travail sur des modèles de cahiers des charges et la validation de la stratégie de communication et du tableau de bord du SAGE.

M. Jean-Sébastien GUITTON, Président du SYLOA



Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SYLOA est officiellement un syndicat à la carte. À sa compétence historique d'animation du SAGE Estuaire de la Loire, s'ajoutent deux nouvelles compétences sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ainsi que l'animation de programmes concertés.

Sur le volet SAGE, les équipes du SYLOA ont accompagné les membres de la Commission locale de l'eau jusqu'à la dernière étape de sa révision : la validation du projet de nouveau SAGE le 13 décembre 2022.

L'année 2023 sera l'occasion de valider nos différents documents structurants : le nouveau SAGE, qui sera instruit par les services de l'État en vue d'être validé par arrêté inter-préfectoral, et le contrat territorial eau qui sera présenté en comité de pilotage à l'automne. Le SYLOA pourra alors amorcer les phases de mise en œuvre de ces deux projets structurants qui seront menés avec les acteurs de l'eau de chaque territoire.



SOMMAIRE

1. LE SYNDICAT LOIRE AVAL (SYLOA)	5
1.1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ	5
1.2. INSTANCES DU SYNDICAT	11
1.3. BUDGET	13
1.4. ÉQUIPE TECHNIQUE EN 2022	14
2. LE SAGE	16
2.1. MISE EN ŒUVRE DU SAGE EN VIGUEUR	18
2.2. POURSUITE DE LA RÉVISION DU SAGE	29
2.3. MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SAGE (par anticipation).....	31
2.4. OUTILS MUTUALISÉS	38
2.5. SUIVI DES PROJETS SUR LE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE	41



SYNDICAT LOIRE AVAL : STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE



FAITS MARQUANTS 2022

- Validation du SAGE révisé par la Commission locale de l'eau le 13 décembre 2022
- Regroupement des équipes dans les bureaux de Vertou à la suite de l'adhésion des syndicats « Loire et Goulaine » et « Divatte »
- Restructuration de l'organigramme du SYLOA



1. LE SYNDICAT LOIRE AVAL (SYLOA)

En 2022, le SYLOA, structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire, a poursuivi la révision de ce document de planification jusqu'à sa validation par la Commission locale de l'eau le 13 décembre 2022. Dans le même temps, le syndicat s'est également organisé à la suite de l'adhésion des deux syndicats de bassin versant, Loire et Goulaine et Divatte, avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance, d'une 3^e Vice-présidence avec délégation sur les compétences à la carte, et la création d'un budget annexe dédié. Les équipes ont été regroupées dans les locaux du SYLOA à Vertou en juin.

1.1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

1.1.1. Missions

Le syndicat Loire Aval (SYLOA) est la structure porteuse du [SAGE Estuaire de la Loire](#). Il met à disposition les moyens humains et financiers afin d'assurer sa mise en œuvre, sa révision et son suivi. Il accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches d'aménagement du territoire, porte les études relevant d'un enjeu global sur le bassin versant, sensibilise et communique sur les enjeux du SAGE Estuaire de la Loire, etc.

Dans ce cadre, le SYLOA assure le secrétariat de la Commission locale de l'eau (CLE). Il prépare notamment les dossiers relatifs à tout projet d'aménagement public ou privé relevant de la police de l'eau sur lesquels la CLE doit émettre un avis (impacts, mesures compensatoires).

1.1.2. Evolutions des compétences du syndicat

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Syndicat Loire aval (SYLOA) est un syndicat à la carte. Il est composé de seize collectivités membres qui adhèrent pour la compétence principale d'animation du SAGE Estuaire de la Loire (mission A). Quatre d'entre elles adhèrent également aux compétences à la carte « GEMAPI » sur les bassins versants de Goulaine et Divatte (mission B) et « animation de programmes concertés » sur les bassins versants de Goulaine, Divatte et Robinets-Haie d'Alot (mission C).

1.1.3. Périmètre d'intervention



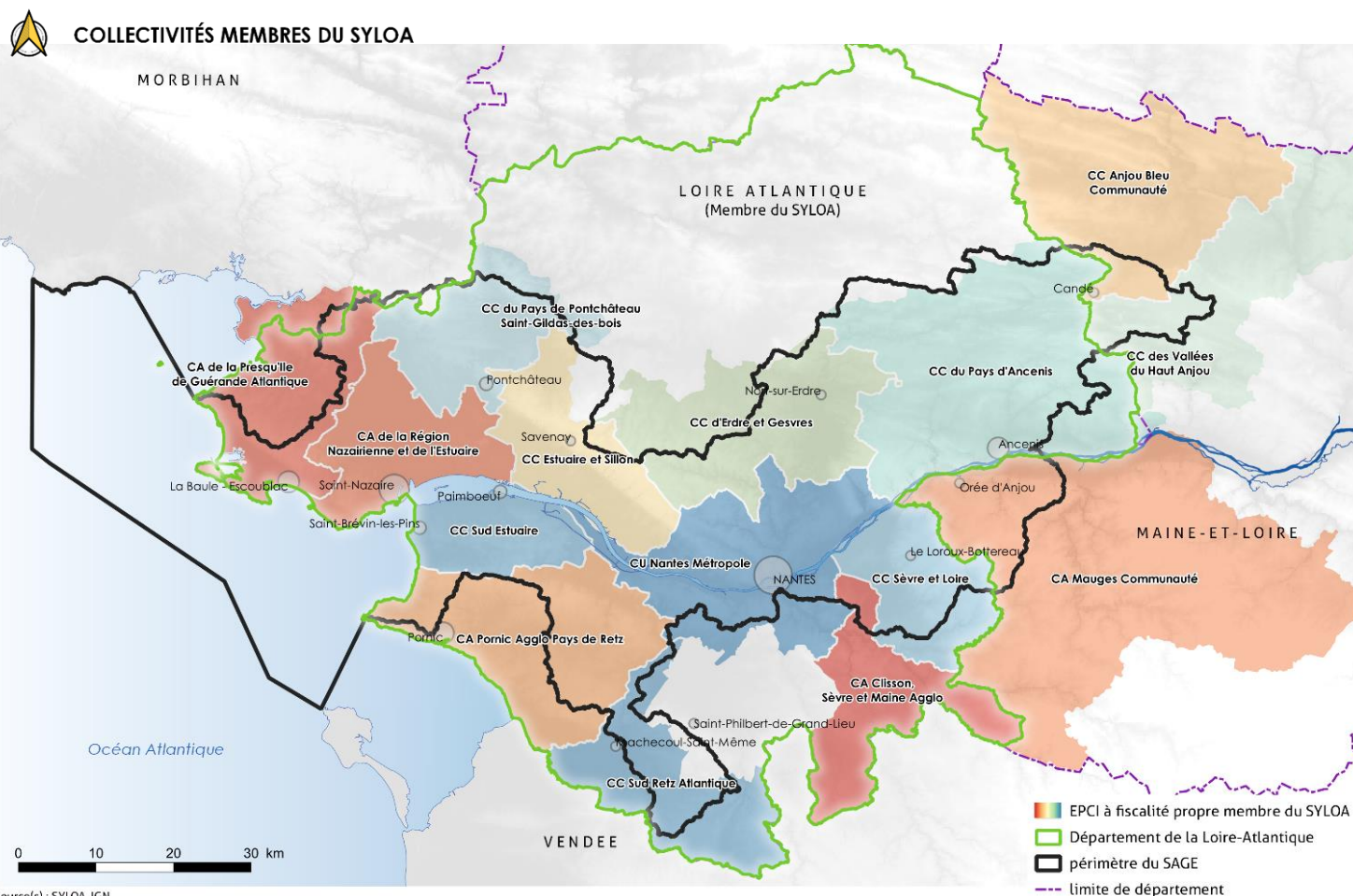
Le périmètre d'action du SYLOA, pour sa mission A, s'étend sur 3 855 km². Il couvre le bassin versant de l'estuaire de la Loire, périmètre du SAGE du même nom. Il est constitué de 9 sous-bassins versants de référence (carte page 18) principalement situés dans le Département de Loire-Atlantique. Il s'étend également en Maine-et-Loire et intègre à la marge, en amont du bassin du Brivet, quelques communes du Morbihan.



1.1.4. Membres

Le SYLOA est composé de 16 membres qui représentent 15 intercommunalités et le Département de la Loire-Atlantique.

- Clisson, Sèvre et Maine Agglo,
- Communauté d'agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique (CAP Atlantique),
- Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE),
- Communauté de communes Anjou Bleu Communauté,
- Communauté de communes d'Erdre et Gesvres,
- Communauté de communes du Pays d'Ancenis,
- Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois,
- Communauté de communes Estuaire et Sillon,
- Communauté de communes sud Retz Atlantique,
- Communauté de communes Sèvre et Loire,
- Communauté de communes du Sud Estuaire,
- Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou.
- Département de Loire-Atlantique,
- Mauges Communauté,
- Nantes Métropole,
- Pornic Agglo Pays de Retz.



QUELQUES CHIFFRES

LE SYNDICAT



16 collectivités
membres



22 délégués siégeant
au comité syndical

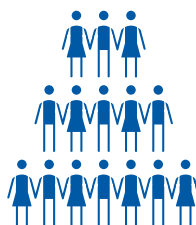


14 agents
(au 31 décembre 2022)

SON PÉRIMÈTRE D'ACTION :



Un bassin versant de
3855 km²



Une population de
1,242 million de
d'habitants (INSEE
2016)



Un estuaire long* de
95 km
(3^e de France après ceux de la
Seine et la Gironde)

**Influence de la marée dynamique*



1.1.5. Comité syndical et organisation

Comité syndical

Le Comité syndical est composé de 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants.

Président : Jean-Sébastien GUITTON
Nantes Métropole



1^{er} Vice-président : Claude
CAUDAL
Pornic Agglo Pays de Retz



2^e Vice-présidente : Chloé
GIRARDOT-MOITIÉ
*Conseil départemental de
Loire-Atlantique*



3^e Vice-président : Thierry
COIGNET
*Communauté de communes de
Sèvre et Loire*



Le Comité syndical a été installé le 12 octobre 2020 et modifié en 2021 à la suite des élections départementales. Une troisième Vice-présidence a été créée en anticipation de l'adhésion des syndicats de Loire et Goulaine et de la Divatte.



Collectivités membres (au 31 décembre 2022)

Collectivités membres	Titulaires	Suppléants
Nantes Métropole (8 voix)	Jean-Sébastien GUITTON Jean-Claude LEMASSON	Jacques GARREAU Thomas QUÉRO
Conseil départemental de Loire-Atlantique (6 voix)	Chloé GIRARDOT-MOITIÉ Jean-Luc SÉCHET	Ugo BESSIÈRE Claire TRAMIER
CARENE (agglomération de Saint-Nazaire, 3 voix)	Éric PROVOST	François CHÉNEAU
COMPA (pays d'Ancenis) (3 voix)	Rémy ORHON	Xavier LOUBERT-DAVAINE
CAP Atlantique (presqu'île Guérande, 2 voix)	Joseph DAVID	Annabelle GARAND
Communauté de Communes Erdre et Gesvres (2 voix)	Jean-Yves HENRY (Démission mars 2023)	Pierrick GUÉGAN
Communauté de Communes Estuaire et Sillon (2 voix)	Daniel GUILLÉ Roger GUYON	André LE BORGNE Xavier CAILLON
Communauté de Communes Sèvre et Loire (2 voix)	Thierry COIGNET Jacques MONCORGET	Jean-Marc JOUNIER Saïd EL MAMOUNI
Communauté de Communes Mauges Communauté (2 voix)	Yannick BENOIST Christophe DOUGÉ	Michel PAGEAU Siège vacant
Pornic Agglo Pays de Retz (2 voix)	Claude CAUDAL Luc NORMAND	Daniel BENARD Gaëtan LÉAUTÉ
Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté (1 voix)	Jacques ROBERT	Pascal CROSSOUARD
Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois (1 voix)	Olivier DEMARTY	Philippe JOUNY
Communauté de Communes Sud Estuaire (1 voix)	Sylvie GAUTREAU	Jean-Michel EMPROU
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (1 voix)	Jean CHARRIER	Yves BATARD
Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (1 voix)	Jean-Pierre BRU	Virginie GUICHARD
Clisson, Sèvre et Maine Agglo (1 voix)	Jean-Marc MÉNARD	Philippe ROUSSEAU



Bureau syndical

Le Bureau est composé de 11 membres, avec un siège pour le Département et un siège par sous-bassin versant de référence :

Délégué	Sous-bassin versant	Collectivité représentée
Jean-Sébastien GUITTON	-	Nantes Métropole
Claude CAUDAL	Littoral Sud estuaire	Pornic Agglo Pays de Retz
Chloé GIRARDOT-MOITIÉ	-	Département de Loire-Atlantique
Thierry COIGNET	Goulaine, Divatte, Robinets	Communauté de Communes (CC) Sèvre et Loire
Éric PROVOST	Estuaire de la Loire	CARENE
Joseph DAVID	Littoral guérandais et nazairien	CAP Atlantique
Olivier DEMARTY	Brière – Brivet	CC Pontchâteau – Saint Gildas
Roger GUYON	Sillon et Marais Nord Loire	CC Estuaire et Sillon
Jean-Yves HENRY (démission janvier 2023)	Erdre	CC Erdre et Gesvres
Rémy ORHON	Hâvre – Grée	COMPA
Luc NORMAND	Acheneau - Tenu	Pornic Agglo Pays de Retz



1.2. INSTANCES DU SYNDICAT

1.2.1. Comités syndicaux

En 2022, le Comité syndical s'est réuni :

- Le 9 mars pour le débat d'orientation budgétaire (DOB).
- Le 6 avril pour la validation du compte administratif 2021 et le vote du budget primitif 2022.
- Le 24 juin pour le suivi des ressources humaines et des dossiers en cours, la validation du rapport d'activités 2021
- Le 7 décembre pour des dossiers administratifs et budgétaires et le suivi de dossiers (étude HMUC, avancement déploiement SYSMA, charte SDGRE49,...).

1.2.2. Bureaux syndicaux

Le Bureau syndical s'est réuni une fois :

- Le 22 février pour la préparation du débat d'orientation budgétaire.



Les réunions en visioconférence plébiscitées

Durant la crise sanitaire, le SYLOA avait basculé la plupart de ses réunions en visio-conférence. En 2022, l'ensemble des Comités et Bureaux syndicaux se sont tenus simultanément en présentiel et en distanciel. Ce format a permis une bonne mobilisation des élus.



1.2.3. Commissions

Commission de coordination des contrats

Le Comité syndical a validé le 11 février 2021 la création d'une Commission de « coordination des contrats » regroupant les membres du syndicat, complétés des syndicats de bassin versant, animateurs de contrats, sur le bassin versant de l'estuaire de la Loire, et des financeurs des contrats territoriaux Eau.

Au titre de la coordination des contrats, le SYLOA porte les missions suivantes :

- L'accompagnement à la prise en compte du SAGE lors de l'élaboration des programmes opérationnels (considérant les contrats comme des outils de mise en œuvre du SAGE) ;
- L'accompagnement technique des maîtres d'ouvrages : postes mutualisés ASTER et qualité des eaux ;
- La mutualisation des outils et des moyens à disposition des maîtres d'ouvrages et animateurs de contrats : têtes de bassin versant, ruissellement, SYSMA, observatoire ;
- La maîtrise d'ouvrage d'études spécifiques à la demande des partenaires (exemple : étude GEMAPI).

Une réunion, à destination des animateurs de contrats, s'est tenue le 19 octobre avec pour ordre du jour :

- Point d'avancement des contrats (CT Eau) sur le territoire du SAGE ;
- Prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire dans les CTEau :
 - Déclinaison des carnets de territoires ;
 - Bilan sur le lancement par les maîtres d'ouvrages des inventaires éléments du paysage et actualisation des inventaires zones humides ;
 - Etat des lieux des suivis de la qualité des eaux à l'échelle du SAGE ;
- Mutualisations et accompagnement technique :
 - Communication : réalisation d'un support de communication sur les têtes de bassin versant ;
 - SYSMA : application de bancarisation des données milieux aquatiques – Bilan de son déploiement sur le territoire, cadrage de son utilisation
 - Outils Ruissellement et têtes de bassin versant
- Questions diverses

Commission d'appel d'offres

Aucune commission d'appel d'offres n'a été mobilisée en 2022 en lien avec le SAGE.



1.3. BUDGET

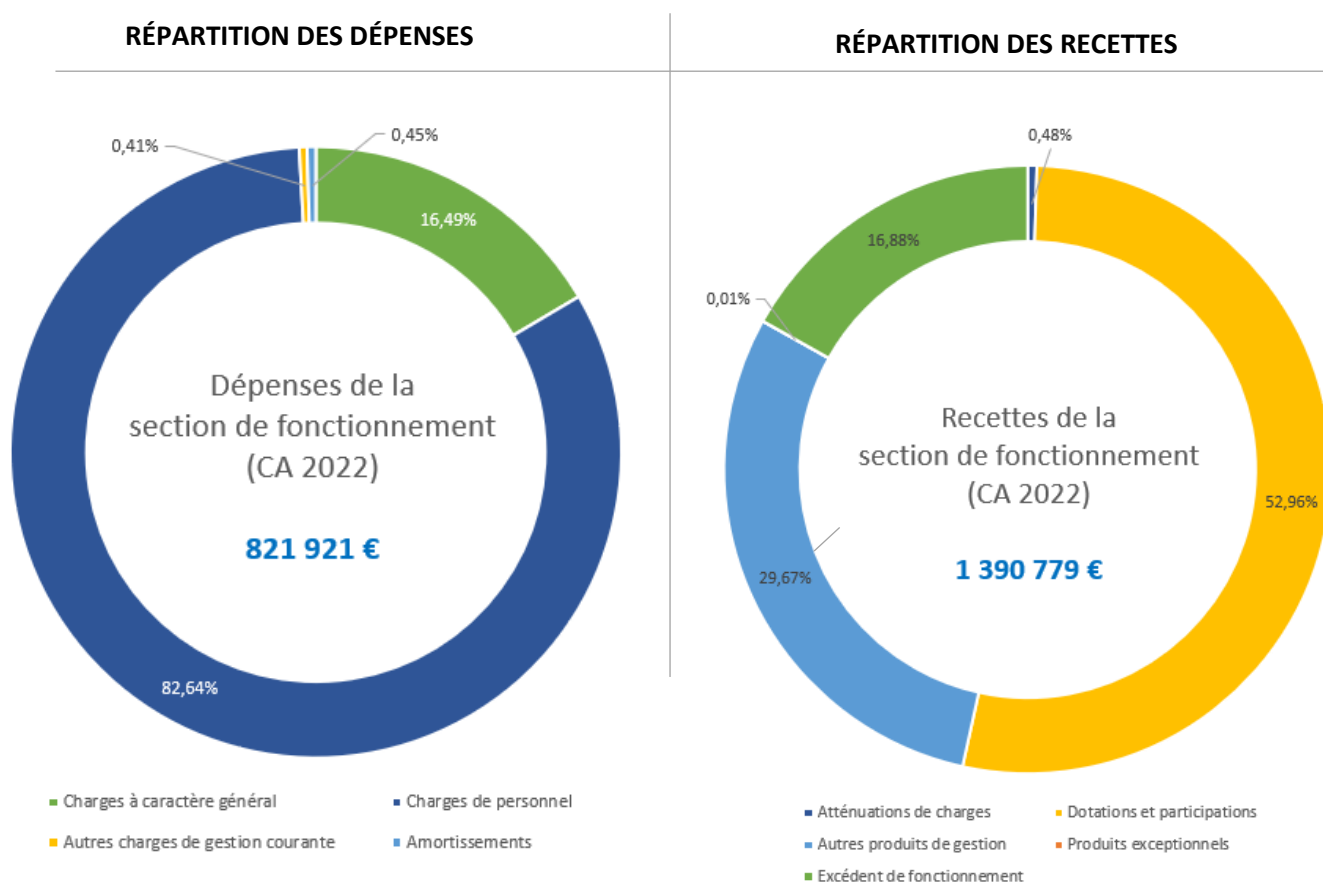
Jusqu'à la fin de l'année 2021, le SYLOA ne possédait qu'un budget unique. Avec la prise de nouvelles compétences, un budget annexe a été créé pour financer les compétences à la carte (B et C).

Le budget principal est composé :

- des charges liées à la compétence Animation du SAGE (A)
- d'une partie des charges communes à l'ensemble des compétences du syndicat (charges du personnel, charges de fonctionnement de la structure, travaux) réparties avec le budget annexe

1.3.1. Fonctionnement du budget principal

Le compte administratif établit une section de fonctionnement pour l'année 2022 avec :



Le SYLOA affiche une bonne santé financière en 2022 avec un report de 568 858 € au budget primitif 2022. L'excédent est notamment dû aux vacances de postes observées en 2022 et au démarrage de l'étude HMUC n'ayant pas entraîné de facturation en 2022.

1.3.2. Investissement du budget principal

Le compte administratif établit une section d'investissement pour l'année 2022 avec :

- 40 523 € de dépenses
- 24 469 € de recettes et d'excédents

En investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 16 054 €.



1.4. ÉQUIPE TECHNIQUE EN 2022

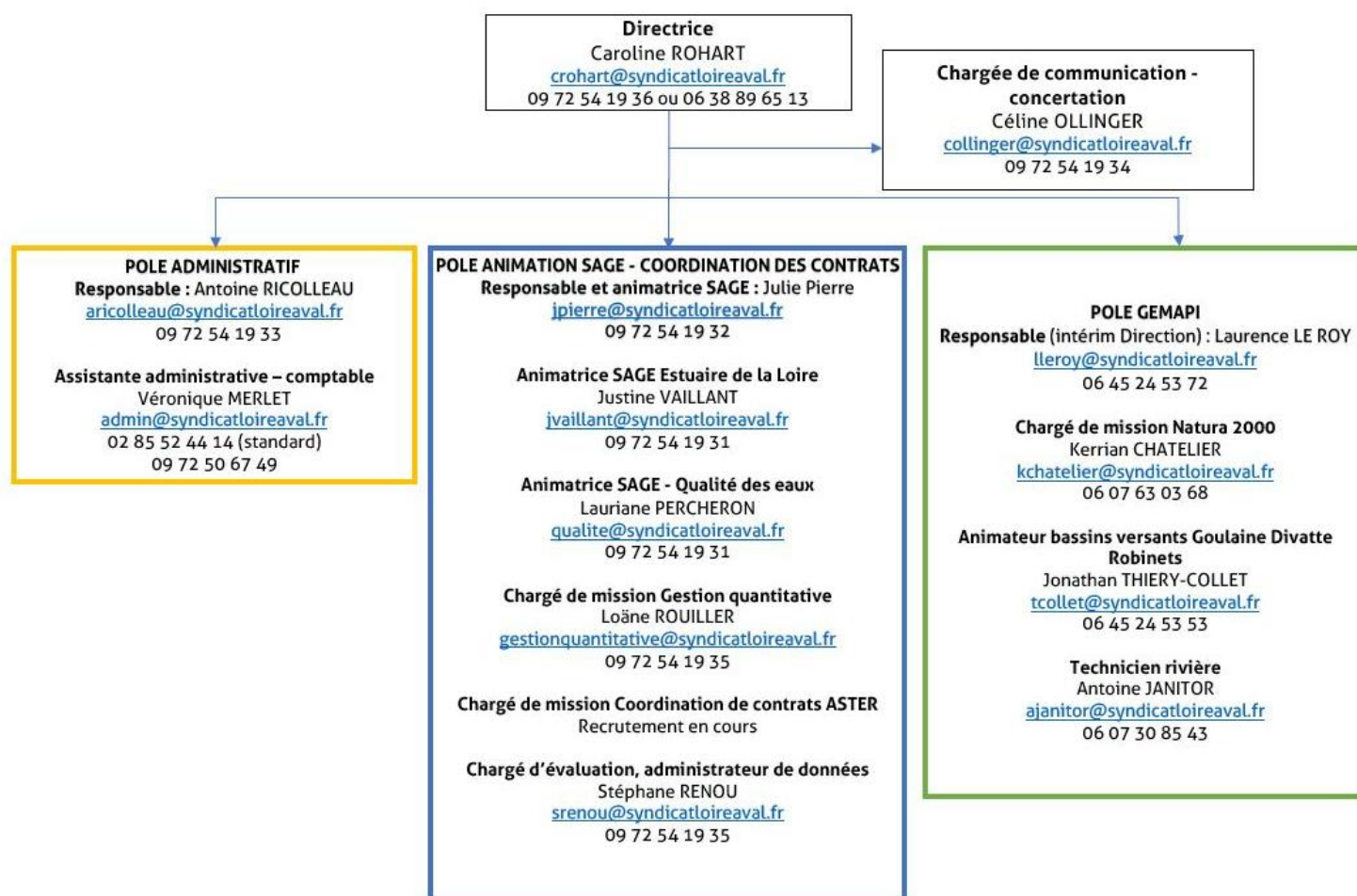
1.4.1. Organigramme du SYLOA

La composition de l'équipe et l'organigramme ont évolué en 2022. A la suite de l'adhésion des syndicats de bassin versant de la Goulaine et de la Divatte, une réorganisation des services a été opérée.

En 2022, en lien avec la compétence A liée au SAGE Estuaire de la Loire, trois agents ont été recrutés : une chargée de communication, une responsable du pôle SAGE-Coordination des contrats et une chargée de mission gestion quantitative.

Par ailleurs, la chargée de mission coordination des contrats-ASTER a quitté ses fonctions le 15 novembre 2022, un recrutement est en cours.

Cet organigramme présente la composition de l'équipe technique du SYLOA au 31 décembre 2022.



Perspectives 2023

Le recrutement d'un chargé de mission coordination de contrats-ASTER est prévu pour l'année 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau SAGE, des réflexions seront à mener sur l'enjeu « Estuaire » avec éventuellement le recrutement d'un chargé de mission spécifique sur cette thématique.

LE SAGE



FAITS MARQUANTS 2022

- Validation du SAGE par la CLE le 13 décembre 2022, à la suite des consultations administrative et dématérialisée du public (p. 19)
- Lancement de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) (p. 34)



2. LE SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification local qui fixe des objectifs et des orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les documents du SAGE (Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, règlement) sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau. Le règlement est également opposable aux tiers. Le SAGE est élaboré, suivi et révisé par la Commission locale de l'eau, qui délègue certains travaux à son Bureau.

LE SAGE EN CHIFFRES



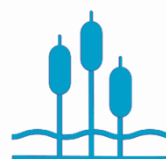
Un périmètre qui couvre **3855 km²**



69 acteurs du territoire représentés à la CLE

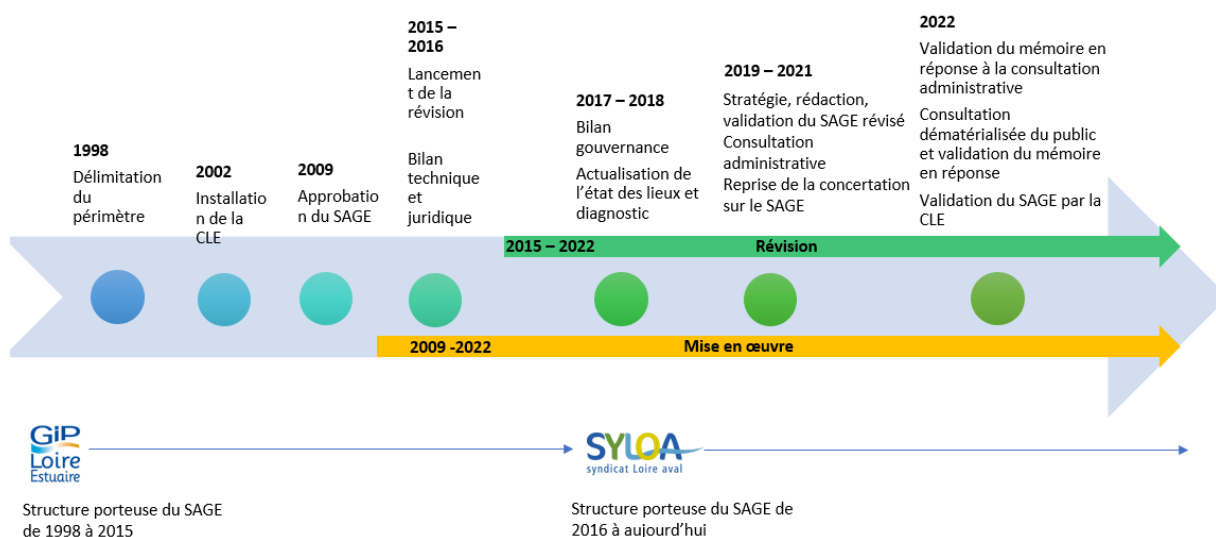


9 sous-bassins versants

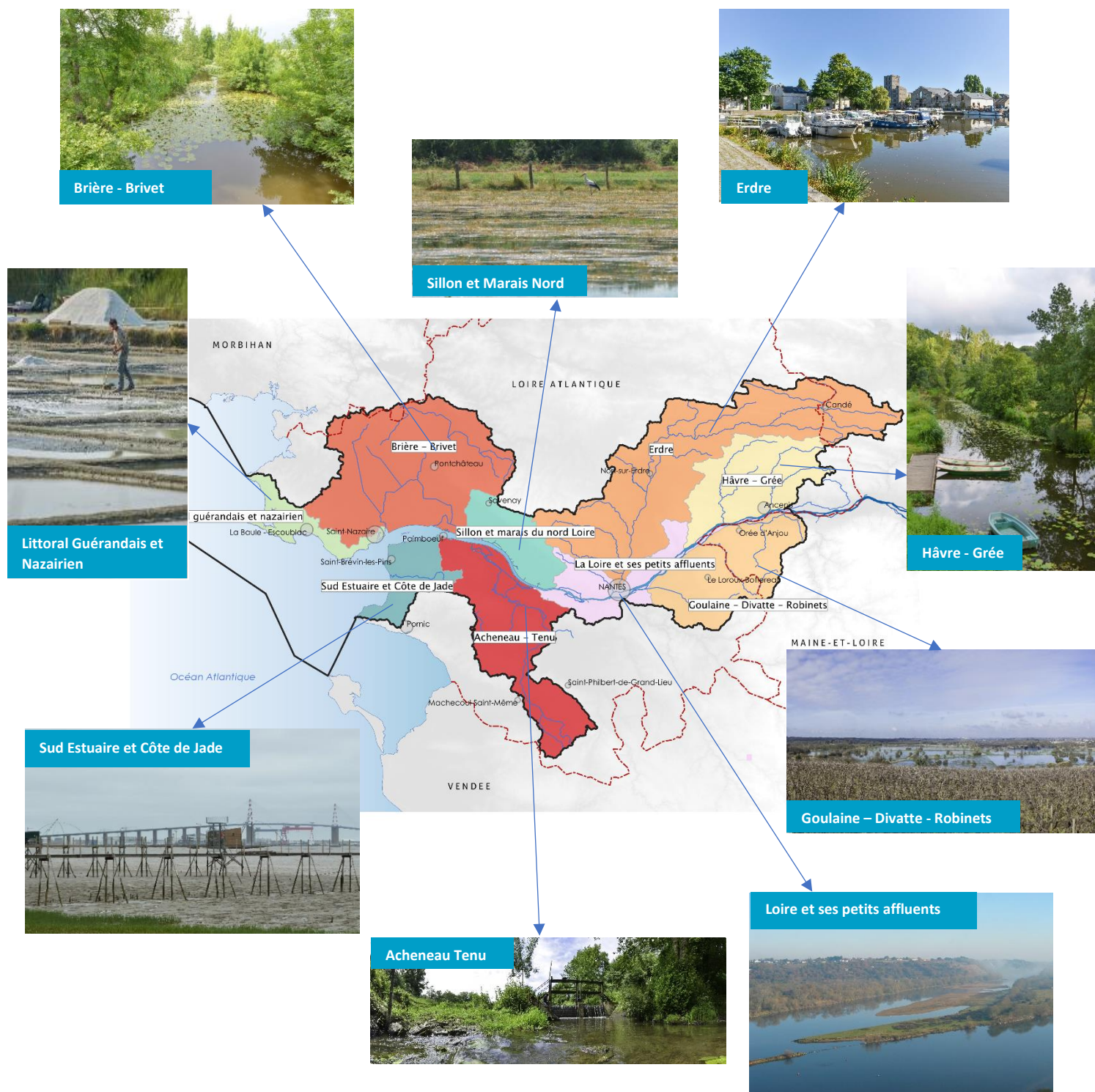


639,2 km² de zones humides et marais

HISTORIQUE DU SAGE



LE TERRITOIRE DU SAGE EN IMAGES

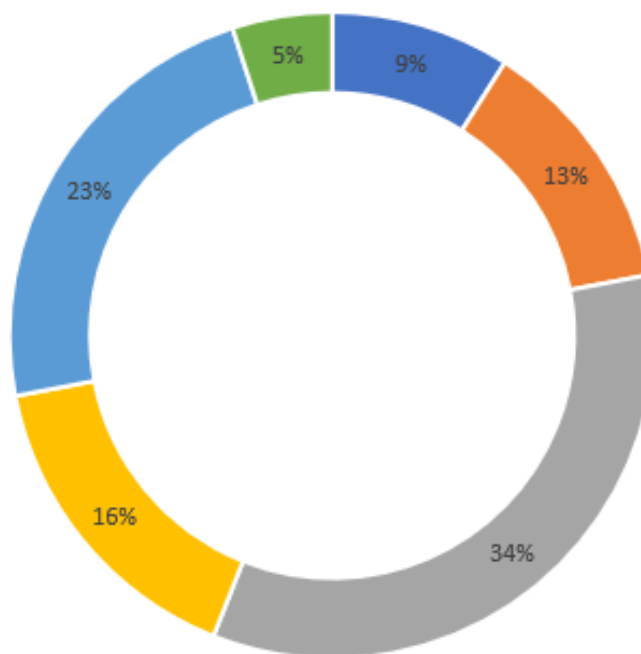


ANIMATION DU SAGE

L'activité de l'équipe d'animation a été répartie en 2022 entre différentes missions :

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE D'ANIMATION DU SAGE EN 2022

- Instruction dossiers réglementaires (DAE, contrats, projets,...)
- Révision du SAGE
- Mise en œuvre nouveau SAGE par anticipation (HMUC, QE, CCTP, TDB, SYSMA,...)
- Communication et sensibilisation
- Réunions (instances SAGE + réunions en lien avec SAGE-Coordination des contrats)
- Divers



L'équipe technique et le secrétariat de la CLE représente 5,6 ETP au SYLOA dont 5 ETP sont financés à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne représentant environ 210 000 € d'aides.

La Région Pays de la Loire apporte un soutien financier de 16 000 € pour l'animation du SAGE.

2.1. MISE EN ŒUVRE DU SAGE EN VIGUEUR

2.2.1 Dossiers transmis à la CLE pour avis

Les projets d'aménagements (routes, ZAC, etc.) susceptibles d'avoir des impacts sur l'eau et les milieux (imperméabilisation, rejets, prélèvements, etc.) sur le périmètre du SAGE sont soumis à autorisation environnementale. Avant leur mise en œuvre, les porteurs de projets doivent déposer un dossier auprès des services de l'État, de la DREAL ou de la DDT(M) pour instruction.

Dossiers d'autorisation environnementale

La CLE est consultée par le service instructeur pour émettre un avis sur les dossiers d'autorisation environnementale au regard des documents du SAGE en vigueur. Elle dispose de 45 jours pour transmettre son avis (30 jours pour les compléments aux dossiers). Pour plus de réactivité, la CLE a délégué cette mission à son Bureau qui émet un avis et demande des compléments éventuels au dossier.

En 2022, 9 dossiers d'autorisation environnementale ont été étudiés. Un d'entre eux, ayant reçu un avis défavorable du Bureau de la CLE lors d'un premier passage (carrière « Le Fourneau »), a été réétudié après apport de compléments par le pétitionnaire.



Intitulé du dossier d'autorisation environnementale	Pétitionnaire	Avis du Bureau de la CLE
Implantation d'un nouveau centre d'incendie et de secours pour le SDIS 44 dans la ZAC Montagne Plus – <i>La Montagne</i>	Loire-Atlantique Développement-SELA	Défavorable
Projet de passage en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de la Carrière de la Coche – <i>Sainte-Pazanne et Saint-Hilaire-de-Chaléons</i>	GSM	Favorable
Confortement de berges de Loire, Quai Jean-Pierre Fougerat – <i>Couëron</i>	Nantes Métropole	Favorable
Carrière « Le Fourneau » – <i>Orée d'Anjou</i> (2 passages en bureau de la CLE)	Chariar	Défavorable en mars puis favorable en juillet
Renouvellement de la carrière « Le Petit Betz – <i>Quilly</i>	Société des carrières de Campbon	Défavorable
Modernisation du barrage du Grand Vioreau – <i>Joué-sur-Erdre</i>	Conseil départemental de Loire-Atlantique	Favorable
Restauration de la digue de Mindin et fiabilisation de l'Etier du Bodon – <i>Saint-Brévin-les-Pins</i>	Communauté de Communes Sud Estuaire	Favorable
Contournement du Louroux-Béconnais – <i>Val d'Erdre Auxence</i>	Conseil départemental du Maine-et-Loire	Favorable
Renouvellement et extension de la Carrière du Padé - Campbon	Société des carrières de Campbon	Défavorable

Le Bureau de la CLE a également été sollicité sur des dossiers de porter-à-connaissance relatifs à des modifications de projets soumis à autorisation environnementale et sur des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Intitulé du dossier de porter-à-connaissance	Pétitionnaire	Avis du Bureau de la CLE
Extension du plan d'épandage de la société Méta Bio Energies – <i>Communes d'Angrie et Erdre-en-Anjou</i>	Méta Bio Energies – Suez	Défavorable
ZAC « Le Bosquet des Sources » – <i>Treillières</i>	SNC Le Bosquet des sources	Favorable
Intitulé du dossier de déclaration	Pétitionnaire	Avis du Bureau de la CLE
Construction de serres multichapelles au lieu-dit « Les Haies Gaudin » – <i>Saint-Julien-de-Concelles</i>	SAS LILYVAL	Favorable
Construction de serres multichapelles au lieu-dit « La Basse Relandière » – <i>Le Cellier</i>	SCEA les Relandières	Favorable
Construction de serres multichapelles au lieu-dit « Pré des Haies » – <i>Divatte-sur-Loire</i>	SCEA V.G.LEAF	Favorable



Contrats

Le Bureau de la CLE est également sollicité par les structures porteuses de programmations opérationnelles pour émettre des avis sur les contrats et leurs avenants. En 2022, un projet de contrat et un avenant ont été étudiés.

Intitulé du contrat	Avis du Bureau de la CLE
Contrat Territorial Eau « Littoral Sud Estuaire Côte de Jade » 2022-2027	Favorable
Avenant modificatif du Contrat régional de Bassin Versant « Littoral Guérandais » 2020-2022	Favorable

Le Bureau de la CLE est également sollicité pour divers projets de programmation. En 2022, un seul projet a été étudié.

Intitulé du contrat	Avis du Bureau de la CLE
Programme d'actions des <i>captages prioritaires des étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou</i>	Favorable

Les décisions du Bureau sont adressées au service instructeur ou à la structure porteuse du contrat par courrier signé du Président de la CLE et mises en ligne sur le [site internet du SAGE](#).

Chiffres clés

18 avis rendus par la CLE sur des dossiers d'autorisation et de déclaration environnementale, contrats et programmations.

Accompagnement des pétitionnaires au dépôt des dossiers d'autorisation environnementale

En 2022, l'équipe d'animation a accompagné la préparation de deux dossiers apportant les compléments demandés par le bureau de la CLE lors du passage du dossier d'autorisation environnementale. Ces échanges permettent de préciser les demandes des membres du bureau de la CLE et d'échanger notamment sur l'impact des projets sur les zones humides et les mesures compensatoires associées. L'équipe d'animation a également été sollicitée par les services instructeurs pour donner des avis techniques sur des projets. Ces avis techniques sont repris par les services instructeurs pour demande de compléments auprès du pétitionnaire avant dépôt officiel du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Un important travail de préparation

Avant présentation aux membres du Bureau de la CLE, les dossiers, contrats et programmations sont analysés par l'équipe d'animation du SAGE. Cette première étape peut être alimentée par des échanges avec le service instructeur concerné (DREAL ou DDT(M) et les maîtres d'ouvrage.



2.2.2 L'animation des Bureaux de CLE

En 2022, douze réunions du Bureau de la CLE ont été organisées. Lors de ces réunions, l'équipe d'animation du SAGE présente aux membres du Bureau de la CLE une analyse des dossiers d'autorisation au regard du SAGE. Ces présentations amènent les membres du Bureau de la CLE à débattre sur les projets puis à formuler une demande de compléments ou un avis. En 2022, trois dossiers ont fait l'objet de consultations dématérialisées.

Plusieurs interventions extérieures ont par ailleurs été sollicitées par les acteurs du territoire ou par l'équipe d'animation du SAGE sur les sujets suivants :

- Evolution du réseau de mesure hydrométrique de l'Etat par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- Présentation de l'outil « SAGE » et de ses modalités d'évolution par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- Auditions de l'Etat et du Département de la Loire-Atlantique pour porter à connaissance les projets DUP en cours de réalisation, et les impacts potentiels de la règle 2 du SAGE révisé « Protéger les zones humides » sur leur mise en œuvre ;
- Présentation de la procédure d'instruction des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) avec saisine de la CLE, et des évolutions récentes apportées par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;
- Présentation des fonctionnalités et services rendus par les zones humides de source de cours d'eau et les zones humides inondables avec le témoignage illustré de CAP Atlantique, par l'Office Français pour la Biodiversité et CAP Atlantique ;
- Présentation de l'outil « Indicateur trophique » par l'UNIMA.

2.2.3 Suivi des contrats territoriaux

Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) est un outil financier commun à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à la Région Pays de la Loire et aux Départements Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, qui permet le financement d'actions visant la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce contrat est signé pour trois ans. Il est issu d'une stratégie territoriale sur six ans qui fait l'objet de deux contrats de trois ans. Le CT Eau assure la déclinaison des objectifs du SAGE à l'échelle des sous-bassins versants de référence.

L'équipe d'animation assure un suivi de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des CT Eau sur le périmètre du SAGE, afin de veiller à la bonne prise en compte des enjeux, objectifs et dispositions du SAGE en vigueur et du nouveau SAGE. Certaines études ou travaux font l'objet d'un suivi plus fin, pouvant se traduire par un accompagnement technique du maître d'ouvrage.

Cela s'est traduit par :

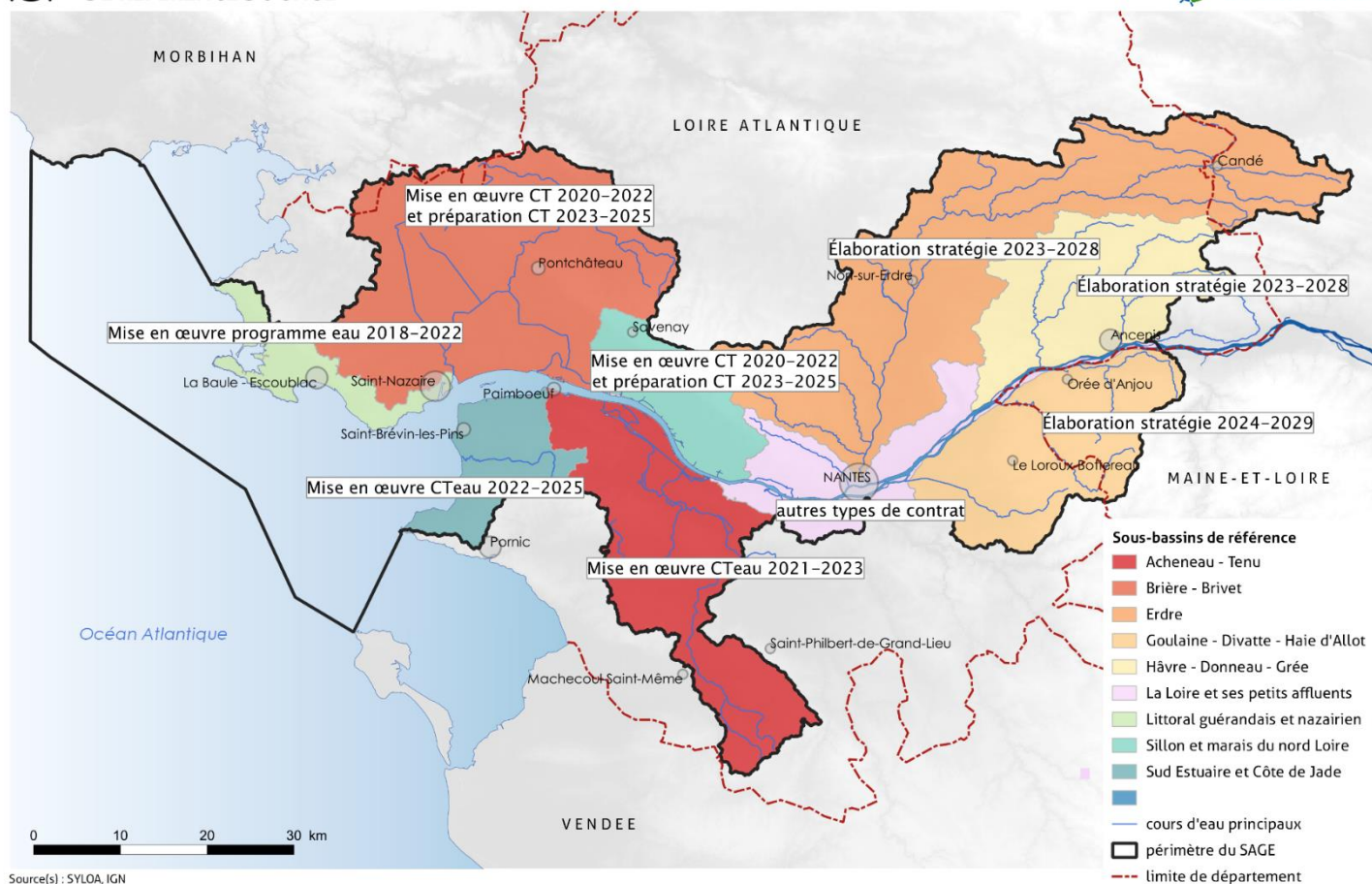
- La participation aux réunions de travail, Comités techniques et Comités de pilotage, dans une recherche de compatibilité avec le nouveau SAGE ;
- Un appui aux porteurs de projets sur des questions techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles.



Pour l'année 2022, les CT Eau prioritaires pour le suivi du SYLOA correspondent à ceux en phase d'élaboration d'un nouveau contrat : Brière-Brivet, Sillon Marais Nord Loire et ceux en phase d'élaboration de la stratégie sur 6 ans : Erdre, Goulaine-Divatte-Robinets et Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis.



AVANCEMENT DES CONTRATS TERRITORIAUX EAU au 1er octobre 2022 SUR LES SOUS-BASSINS DE RÉFÉRENCE DU SAGE



SUD ESTUAIRE ET CÔTE DE JADE

CT Eau « Sud Estuaire et Côte de Jade » - 2022-2024

Situation géographique	Animateurs	Phase
	Entente Pornic agglomération et CC Sud Estuaire	

Sur le bassin versant Sud Estuaire et Côte de Jade, une entente a été signée en 2021 entre Pornic Agglomération Pays de Retz et la Communauté de communes Sud Estuaire afin d'élaborer un CT Eau. L'année 2022 constitue la première année de mise en œuvre du contrat.



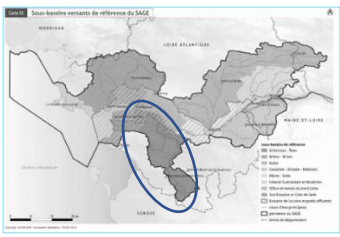
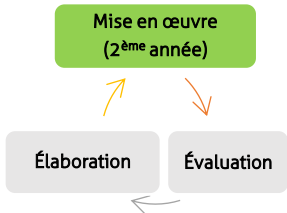
L'équipe d'animation du SAGE a accompagné l'animateur du contrat pour le passage en bureau de CLE début 2022. Elle a ensuite participé aux Comités techniques et de pilotage pour le suivi de cette première année de mise en œuvre.

Elle a été sollicitée pour l'établissement des cahiers des charges relatifs aux inventaires des zones humides et éléments du paysage. Ce cahier des charges, porté par Pornic Agglomération Pays de Retz, a été finalisé en octobre 2022.



ACHENEAU TENU

CT Eau « Acheneau Tenu » 2021-2023

Situation géographique	Animateur	Phase
	Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire 	

Sur le bassin versant Acheneau - Tenu, un nouveau CT Eau a été signé en 2021, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire (SAH).

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux Comités techniques et de pilotage tout au long de l'année. Des réunions de travail se sont également tenues pour appuyer le SAH dans la mise en œuvre des actions relatives aux inventaires des éléments paysagers, des zones humides, ainsi que l'étude ruissellement menée en régie.



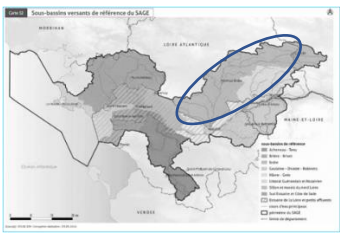
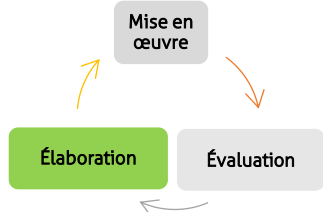
ERDRE

Sur le territoire de l'Erdre, plusieurs contrats sont en cours avec des thématiques et niveaux d'avancements différents :

- le contrat territorial Erdre 2020-2022
- le contrat de nappe de Vritz
- le contrat de nappe de Freigné.

À terme, un futur Contrat territorial Eau unique, animé par l'EDENN, intégrera l'ensemble des actions.

Contrat Territorial Erdre 2023-2025 et stratégie 2023-2028

Situation géographique	Animateur	Phase
		

En 2022, l'équipe d'animation du SAGE a été mobilisée pour le suivi de l'étude globale de reprogrammation du futur CT Eau 2023-2025 et la stratégie de territoire 2023-2028 portée par l'EDENN. Elle a assisté aux différents Comités techniques et de pilotage. Des réunions de travail ont également eu

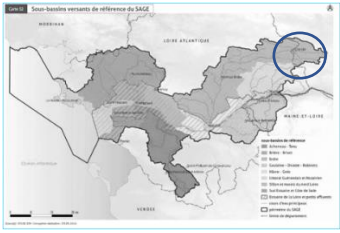
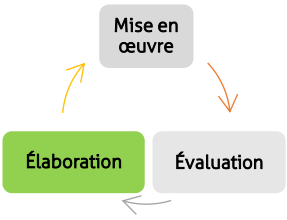


lieu avec l'EDENN pour la définition des orientations stratégiques. L'objectif était la prise en compte du SAGE dans la future stratégie de territoire.

Contrat territorial des captages prioritaires de l'amont de l'Erdre

L'amont du sous-bassin versant de l'Erdre est concerné par un contrat commun sur les captages prioritaires suivants : Vritz-Candé, le Louroux-Béconnais et Freigné. En 2022, l'équipe d'animation a participé aux Comités techniques et de pilotage.

Les contrats de nappe sont des contrats spécifiques de programmations d'actions en faveur de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

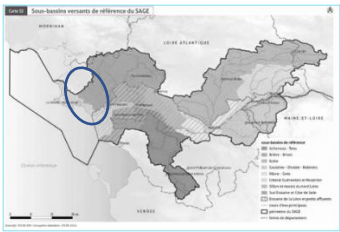
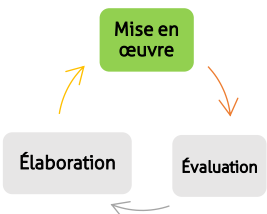
Situation géographique	Porteurs	Phase
	  	

Dès 2023, ce contrat intégrera le CT Eau global du bassin versant de l'Erdre.



LITTORAL GUÉRANDAIS ET NAZAIRIEN

Contrat territorial de bassins versants 2018-2022

Situation géographique	Animateur	Phase
		

Le contrat signé en février 2019 est en phase de mise en œuvre pour sa dernière année.

En 2022, l'équipe d'animation du SAGE a participé à la rédaction du cahier des charges relatif à l'évaluation et reprogrammation du « programme eau » : avis technique et participations aux réunions de travail. Cette étude sera engagée en 2023.

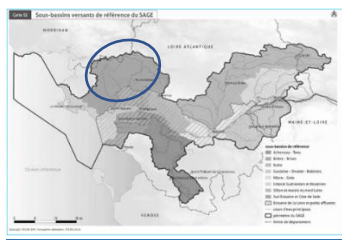
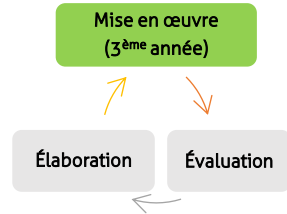


Marais salants de Guérande





CT Eau Brière Brivet 2020-2022

Situation géographique	Animateur	Phase
		

Le CT Eau 2020-2022 du sous-bassin Brière-Brivet a été signé en septembre 2020.

L'équipe du SYLOA a été mobilisée sur les études suivantes, inscrites au programme d'action :

- Étude des plans d'eau de Saint-André-des-Eaux sous maîtrise d'ouvrage du SBVB. L'équipe a participé aux Comités techniques.
- Étude de définition d'un règlement d'eau sur l'ouvrage de Lavau et du canal de la Taillée. L'équipe a participé à la construction du CCTP de l'étude et au Comité de pilotage de démarrage de l'étude.
- Études relatives aux inventaires Zones humides et inventaires des éléments structurants du paysage. Ces études sont inscrites dans le programme d'actions du CT Eau 2023-2025 avec un portage par les EPCI à fiscalité propre (EPCI-fp). Des cahiers des charges types ont été réalisés par l'équipe d'animation pour aider à la prise en compte de ces études demandées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du nouveau SAGE.

Dans le CT Eau 2020-2022, le SYLOA était identifié en tant que maître d'ouvrage sur deux actions :

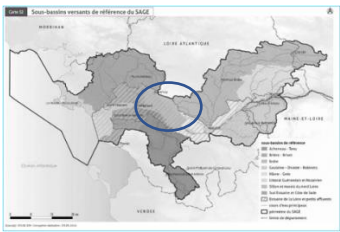
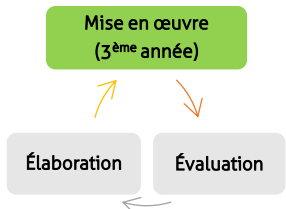
- Analyse des suivis complémentaires de la qualité des masses d'eau. Le SYLOA s'est désengagé de cette action, qui avait été inscrite au démarrage d'une réflexion de mutualisation à l'échelle du SAGE. L'absence d'action équivalente inscrite dans les autres contrats du territoire a justifié ce désengagement ;
- Étude sur la relation eau de surface, eau souterraine entre la nappe de Campbon, la nappe de Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet. Des réunions de travail préalables à cette étude ont montré que les données disponibles ne sont pas suffisantes pour l'engager. Le manque de données identifié a contraint les acteurs à se focaliser dans un premier temps, sur la mise en place de stations de mesures des débits ou hauteurs d'eau, avant de pouvoir lancer l'étude sur l'impact des prélèvements sur les nappes et le régime d'écoulement du Brivet.





SILLON ET MARAIS DU NORD LOIRE

CT Eau Sillon et Marais nord Loire 2020-2022

Situation géographique	Animateur	Phase
		

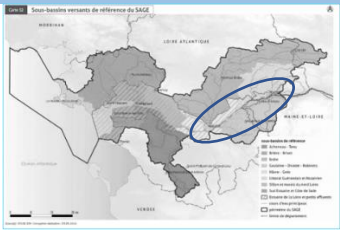
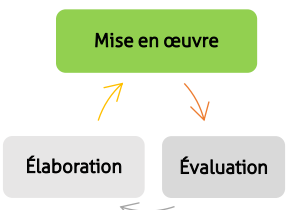
Sur ce bassin versant « Sillon et Marais Nord Loire », le SYLOA a apporté un appui via l'ASTER pour la mise en œuvre des travaux ainsi que pour les études d'inventaires des zones humides et des éléments du paysage.

L'équipe d'animation du SAGE a également été mobilisée fin 2022 sur le bilan intermédiaire et la reprogrammation pour le CTEau 2023-2025.



LOIRE ET SES PETITS AFFLUENTS

Contrat pour la Loire et ses Annexes 2021-2026

Situation géographique	Animateurs	Phase
	 	

Le Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) a été renouvelé en 2021 pour une durée de six ans. Il comporte :

- Un volet « lit mineur » via le programme de rééquilibrage du lit de la Loire sous maîtrise d'ouvrage de VNF ;
- Un volet « restauration des annexes » sous maîtrises d'ouvrages locales.

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux instances de suivi du contrat (Comités techniques, de pilotage). L'équipe a également travaillé sur le lien entre la CLE et les contrats territoriaux eau en cours d'élaboration.

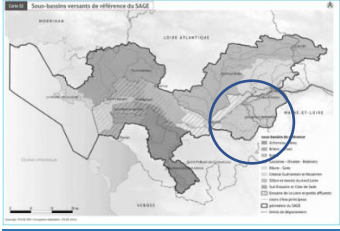
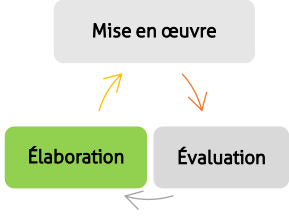
L'équipe d'animation du SAGE a également participé au comité de suivi du projet. Ce comité s'est installé en 2022 et a pour objectif de suivre et évaluer les effets du programme de travaux.





GOULAIN-DIVATTE-ROBINETS

CT Eau Goulaine-Divatte-Robinets 2023-2028

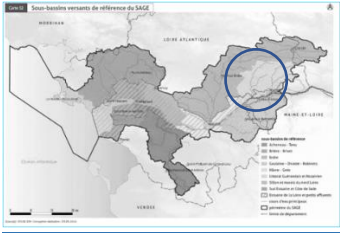
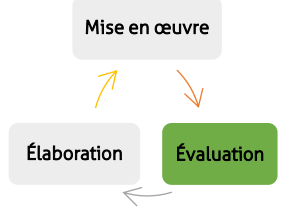
Situation géographique	Animateurs	Phase
		

Sur ce territoire, le SYLOA est désormais animateur du CTEau depuis le 1^{er} janvier 2022. L'équipe d'animation du SAGE a été mobilisée début 2022 pour participer à la construction de la stratégie territoriale, en prenant en compte le nouveau SAGE. A compter de mi-2022, la chargée de mission ASTER a accompagné l'animateur du CTEau pour la phase de diagnostic de territoire. Cette phase a été restituée fin 2022. Elle a été présente sur l'ensemble des réunions de travail et COTECH.



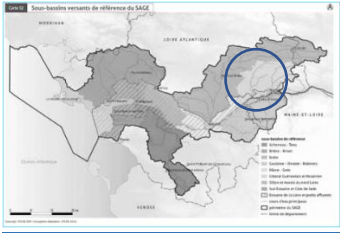
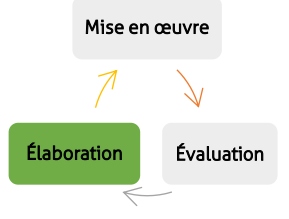
HÂVRE GRÉE

Contrat territorial du bassin versant Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis 2016-2020

Situation géographique	Animateur	Phase
		

Le début de l'année 2022 a été consacrée à l'évaluation du contrat et la reprogrammation du nouveau contrat.

Contrat territorial Eau 2023-2028

Situation géographique	Animateur	Phase
		



En 2022, le SYLOA a accompagné l'élaboration du CT Eau 2023-2028 en participant aux Comités de pilotage et aux comités techniques. Le diagnostic a permis de définir les orientations stratégiques sur 6 ans, ainsi que le programme d'actions sur le premier contrat 2023-2025.



2.2.4 Système d'information géographique

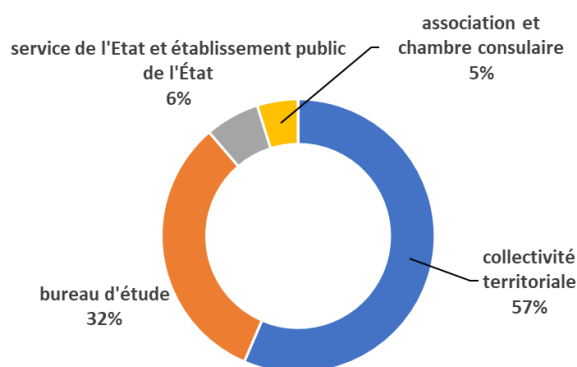
Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, l'équipe d'animation s'appuie sur des analyses de données qui sont organisées au sein d'un système d'information. Alimenté depuis 2004, il intègre en 2022 environ 700 jeux de données différents. Deux tiers sont collectés directement auprès des partenaires ou en accès libre sur Internet. Le tiers restant est le résultat d'une production en régie que l'équipe d'animation du SAGE partage avec les acteurs du territoire. Sur l'année 2022, 62 demandes ont fait l'objet d'une fourniture de données, principalement auprès des partenaires publics ou de bureaux d'étude.

Ce travail s'accompagne d'une série de tâches d'administration qui visent à :

- Maintenir une connaissance du patrimoine interne en données (catalogage, bilan annuel) ;
- Assurer une veille sur l'offre des données disponibles en externe et connaître les réseaux de distribution de données environnementales ;
- Contrôler la qualité des données externes et internes pour mieux les mobiliser, collecter et restructurer les données pour qu'elles répondent aux besoins en analyse.

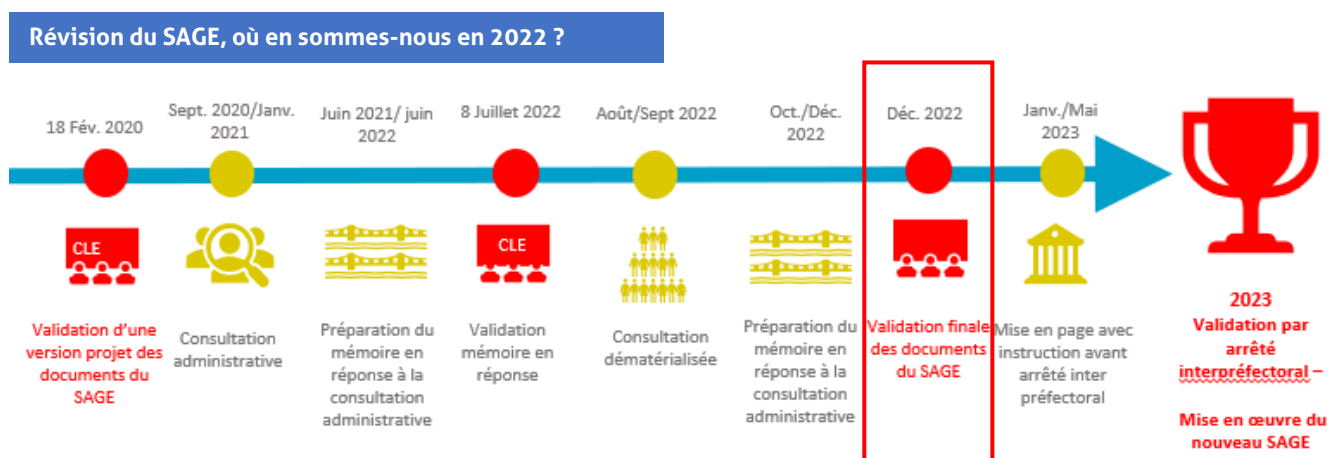
L'ensemble de ces démarches liées à la « vie » des données fait l'objet d'un suivi documenté au sein d'un catalogue de données.

Bénéficiaires des fournitures de données du SYLOA en 2022



2.2. POURSUITE DE LA RÉVISION DU SAGE

En 2022, le SYLOA, en tant que structure porteuse du SAGE assurant le secrétariat administratif, technique et l'animation de la CLE, a poursuivi l'accompagnement de la révision du SAGE qui avait été lancée en 2015 par la CLE.



2.2.1. Concertation post-consultation

Une large concertation a été menée entre juillet 2021 et juillet 2022 pour construire les réponses aux 102 avis reçus, et proposer des modifications au SAGE voté par la CLE en février 2020.

Les avis émis par les différents organismes ont été classés par disposition et par règle afin de faciliter leur prise en compte et ainsi formuler les réponses à compiler dans un mémoire.

Différentes réunions ont ainsi été organisées en 2022 :

- Deux commissions de concertation, spécifiquement créée dans ce cadre, les 11 janvier et 5 avril 2022 ;
- Des entretiens spécifiques avec certains acteurs afin de préciser des avis et propositions exprimés dans le cadre de la consultation. Des échanges ont notamment été réalisés avec la Chambre régionale d'agriculture (19 novembre 2021-22 mars 2022), la Fédération des maraîchers nantais (24 mars 2022), la DDTM 44 (27 septembre 2021-8 octobre 2021-26 novembre 2021-4 février 2022-etc.), le Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire (8 mars 2022), etc. ;
- Des bureaux de la CLE, dont 7 rendez-vous ont été partiellement ou intégralement consacrés à l'analyse des retours des commissions et des groupes de travail, et à la construction des réponses et des modifications à soumettre à la CLE (20 janvier 2022-24 février 2022-24 mars 2022-28 avril 2022-19 mai 2022-2 juin 2022-7 juillet 2022).

Le mémoire en réponse a été finalisé à partir de ces temps de concertation et de la CLE du 21 juin 2022. Le 8 juillet 2022, la CLE s'est de nouveau réunie pour valider ce mémoire en réponse intégrant les modifications apportées au SAGE à la suite de cette première consultation des instances et structures.

Chiffres clés

289 structures consultées au total lors de la consultation administrative

102 avis reçus à la suite de la consultation administrative élargie

2.2.2. Consultation dématérialisée du public

Conformément à l'article L.212-9 et L.132-19 du Code de l'environnement, la consultation dématérialisée du public sur le projet de SAGE Estuaire de la Loire révisé s'est tenue du 22 août au 30 septembre 2022.

Le dossier déposé à la consultation du public comprenait :

- La déclaration d'intention ;
- Le rapport de présentation du SAGE Estuaire de la Loire ;
- Le projet de PAGD de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Le projet de Règlement ;
- Le rapport environnemental ;
- La délibération de la CLE du 18 février 2020 validant le projet de SAGE Estuaire de la Loire révisé ;
- Le mémoire en réponse aux avis issus de la consultation administrative ;
- La délibération de la CLE du 8 juillet 2022 validant le mémoire en réponse aux avis issus de la consultation administrative.

Le dossier complet était à la disposition du public en version papier en préfecture de la Loire-Atlantique à Nantes, en sous-préfecture de Saint-Nazaire, ainsi qu'à la maison de l'État à Ancenis-Saint-Géréon, et en version dématérialisée sur le site internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique.

Le public pouvait transmettre ses remarques et observations via un questionnaire en ligne ou par courrier adressé à la Direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique.

Au terme de ces six semaines de consultation, 21 avis ont été réceptionnés.



Chiffres clés

21 avis reçus à la suite de la consultation du public

2.2.3. Concertation post-consultation dématérialisée du public

Pour répondre aux avis réceptionnés, et dans la continuité de la démarche engagée à la suite de la consultation administrative, un mémoire a été constitué, réunissant observations et réponses apportées par la CLE à ces dernières.

Ce mémoire s'est construit après concertation avec les acteurs du territoire, dans le cadre des instances du SAGE :

- Bureau de la CLE, le 10 novembre 2022,
- Bureau de la CLE exceptionnel, le 1^{er} décembre 2022,
- Commission locale de l'eau, le 13 décembre 2022.

Les propositions d'évolutions ont principalement porté sur l'évitement stricte des zones humides de sources de cours d'eau et des zones humides inondables, intégré aux dispositions M2-2, M2-4 et à la règle 2 du SAGE.

En effet, plusieurs acteurs du territoire se sont mobilisés pour mettre en avant l'impact du dispositif de protection des zones humides sur leurs projets respectifs.

Dans ce contexte, des rencontres et temps de présentation ont été organisés, en bureau de la CLE, en CLE, ou lors de réunion spécifique (secteurs de marais).

Le Président de la CLE a également invité la DREAL et le Département de la Loire-Atlantique en bureau de la CLE du 1^{er} septembre 2022 pour une présentation de leurs projets respectifs et des impacts de la règle 2 sur leur mise en œuvre, notamment pour ceux déjà engagés.

Un temps a par ailleurs été dédié à la réalisation d'une cartographie des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau, croisées aux zones inondables, permettant d'identifier les zones humides inondables des bords de Loire. Ce travail a été engagé pour répondre aux inquiétudes de Voies navigables de France formulées en CLE. Cela a permis de localiser les secteurs sur lesquels des projets de navigation fluviale pourraient être engagés.

Également, et en réponse à l'engagement pris par le Président lors de la CLE du 8 juillet 2022, un groupe de travail restreint, avec les services de l'État et ses établissements publics, consacré aux zones humides a été organisé le 14 octobre 2022 pour appuyer les propositions à la CLE d'une expertise technique et juridique.

Le 13 décembre, avec 38 voix favorables sur les 46 membres présents et représentés, la CLE a voté le SAGE modifié à la suite des consultations administrative et dématérialisée du public, permettant



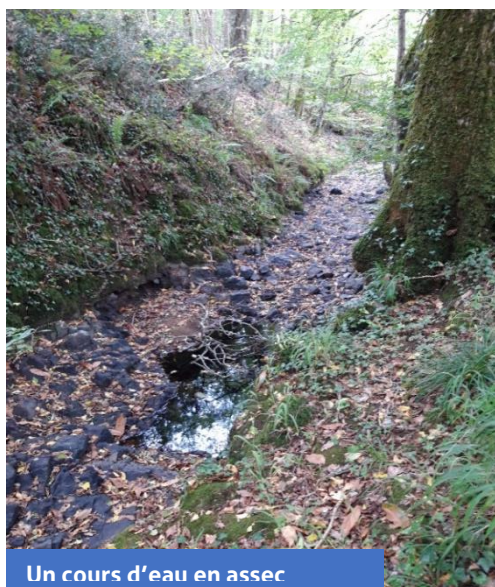
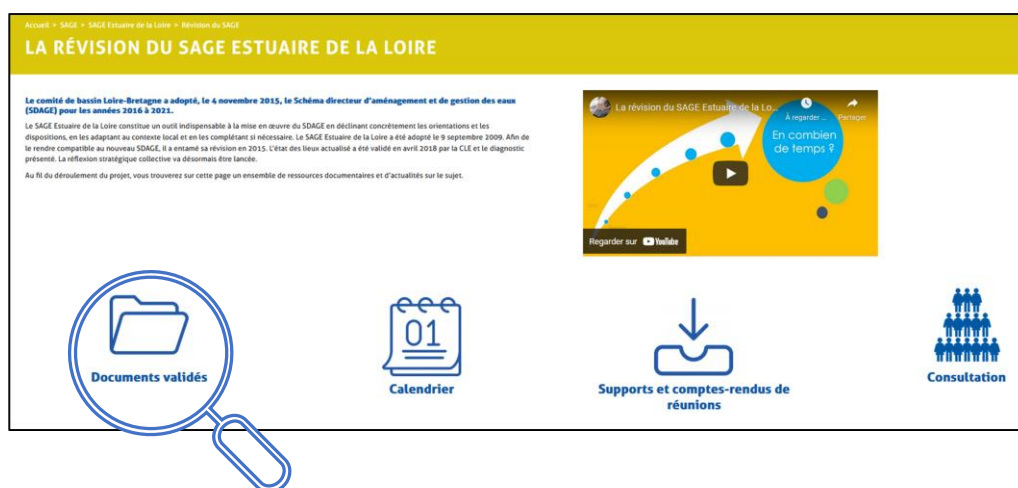
d'engager la dernière étape avant la mise en œuvre : le dépôt du SAGE en préfecture pour instruction avant approbation par arrêté inter-préfectoral signé par les préfets des trois départements concernés.

Chiffres clés

38 votes favorables des membres de la CLE sur le projet de nouveau SAGE

En savoir plus

Retrouvez le projet de SAGE révisé sur notre site Internet rubrique *SAGE > SAGE Estuaire de la Loire > Révision du SAGE > Documents validés*



Un cours d'eau en assec

Le nouveau SAGE identifie le SYLOA comme maître d'ouvrage d'une étude relative à l'amélioration de la connaissance des bassins versants sensibles aux assecs et en tension « besoins-ressources ».

L'étude, financée à 70% par l'Agence de l'eau et 10% par la Région Pays de la Loire, a été engagée dès début 2022.

ANTEA GROUP, cabinet de conseil en environnement, a été retenu fin 2021 à la suite de la consultation pour le pilotage de l'étude pour un montant de 514 500 € TTC (tranche ferme et tranches optionnelles) sur une durée prévisionnelle de 24 mois.

Les 4 objectifs de l'étude sont les suivants :

- Identifier les sous-bassins versants en tension quantitative en croisant les différents volets hydrologie, milieux et usages dans une perspective de changement climatique ;
- Évaluer les volumes d'eau disponibles par type de ressource ainsi que les débits d'objectifs d'étiage suffisants sur les cours d'eau pour répondre aux besoins des milieux ;
- Définir des volumes prélevables pour la ressource en eau superficielle en période de basses eaux ;

- Encadrer les conditions de prélèvements hivernaux.

En 2022, l'étude a débuté par une première phase d'appropriation du territoire, qui a notamment permis d'aboutir au découpage du territoire du SAGE en entités hydro(géo)logiques. Le comité de pilotage du 27 juin a pu valider cette première phase et lancer la deuxième, cette dernière ayant pour objectif de réaliser l'état des lieux des 4 volets HMUC, puis de les croiser afin d'identifier les territoires en tension actuelle ou à l'horizon 2050.

L'étude a ainsi mobilisé en 2022 deux comités techniques (mai et octobre), trois comités de pilotage (mars, juin et novembre), 5 ateliers de concertation avec les acteurs en mars et 3 ateliers thématiques en septembre.

En parallèle, une chargée de mission « SAGE – Gestion quantitative de la ressource » a été recrutée début septembre pour effectuer le suivi de cette étude, pour une durée de deux ans.

2.3.2. Etude sur les liens nappes rivières entre les nappes de Campbon, Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet

Enjeu du SAGE : Gestion quantitative

Disposition GQ1-2 : Etudier les impacts des prélèvements en eau souterraine sur les cours d'eau et zones humides associées

Les réflexions engagées en 2021 autour de l'étude des liens entre les nappes de Campbon, de Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet, se sont poursuivies en 2022. L'étude, inscrite au CT Eau Brière-Brivet 2020-2022, était fléchée sous maîtrise d'ouvrage du SYLOA.

Un déficit de données sur les eaux superficielles a été identifié par le comité de pilotage, retardant le lancement de l'étude. Les échanges ont conclu à la nécessaire détermination des contours de l'étude afin de mettre en place des suivis hydrologiques adaptés, qui permettront d'acquérir les données manquantes à moyen terme.

2.3.3. Développer les suivis

Accompagnement à la mise en place de stations de suivi hydrométriques

Enjeu du SAGE : Gestion quantitative

Disposition GQ1-3 : Compléter les dispositifs de suivi des niveaux d'eau

L'équipe d'animation a accompagné le Syndicat du bassin versant du Brivet pour la mise en place d'une station hydrométrique sur son territoire. Cet accompagnement répond à la disposition GQ1-3 du nouveau SAGE. La mise en place de stations permettra notamment, à terme, de disposer des données nécessaires à l'étude sur les liens nappes rivières entre les nappes de Campbon, Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet.

En fin d'année 2022, le SBVB a ainsi implanté une station de jaugeage sur le Canal de Quilly. Les réflexions se poursuivent pour l'installation d'une deuxième station sur le bassin versant du Brivet.

Poursuite de l'expérimentation d'indicateur trophique pour les marais

Enjeu du SAGE : Qualité des milieux aquatiques

Disposition M2-9 : Assurer une veille sur le suivi de la qualité des marais

Les marais présentent un fonctionnement hydraulique et écologique particulier. Les grilles d'évaluation de la qualité des cours d'eau sont inadaptées pour caractériser l'état des marais, notamment pour caractériser la qualité physico-chimique des eaux.



Une réflexion a été engagée sous pilotage de l'Union des marais de Charente maritime (UNIMA) et du Forum des marais atlantiques (FMA) pour définir un indicateur spécifique du fonctionnement trophique du compartiment aquatique des marais. La disposition M2-9 du nouveau SAGE intègre la poursuite du travail sur cet indicateur.

En 2021, l'équipe d'animation du SAGE a accompagné ce projet sur le territoire du SAGE et l'enclenchement des suivis par les trois maîtres d'ouvrage qui poursuivent cette expérimentation : Syndicat du bassin-versant du Brivet, Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud Loire, Communauté de communes Estuaire et Sillon. L'année 2021 a présenté des difficultés pour la poursuite de l'expérimentation puisque la convention FMA/UNIMA a pris fin. En attente du renouvellement de la convention avec l'Agence de l'eau, les maîtres d'ouvrage ont pris en charge l'interprétation des résultats. L'équipe d'animation du SAGE a appuyé cette organisation provisoirement mise en place.

Etat des lieux des suivis de la qualité des eaux à l'échelle du SAGE

Enjeux du SAGE : Qualité des eaux – Littoral – Estuaire

Dispositions :

- QE1-1 : Améliorer la connaissance des flux de nutriments
- QE1-2 : Uniformiser les protocoles et organiser le suivi de la qualité des eaux
- QE1-3 : Réaliser un suivi complémentaire de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides et de leurs métabolites
- E2-5 : Caractériser les flux et orienter les actions pour améliorer la qualité des eaux estuariennes
- E2-6 : Améliorer la connaissance de la qualité chimique de l'estuaire
- L1-6 : Améliorer la compréhension de la qualité chimique des eaux côtières

Les objectifs visés sur ces enjeux sont notamment de :

- Réduire de 20% les flux d'azote à l'exutoire des affluents de la Loire à l'horizon 2027
- Réduire de 20% les flux de phosphore des affluents de la Loire à horizon 2027
- Réduire les contaminations par les pesticides et l'impact des micropolluants
- Comprendre les écarts au bon état chimique et améliorer la qualité des eaux littorales vis-à-vis des micropolluants
- Atteindre le bon potentiel de la masse d'eau de transition

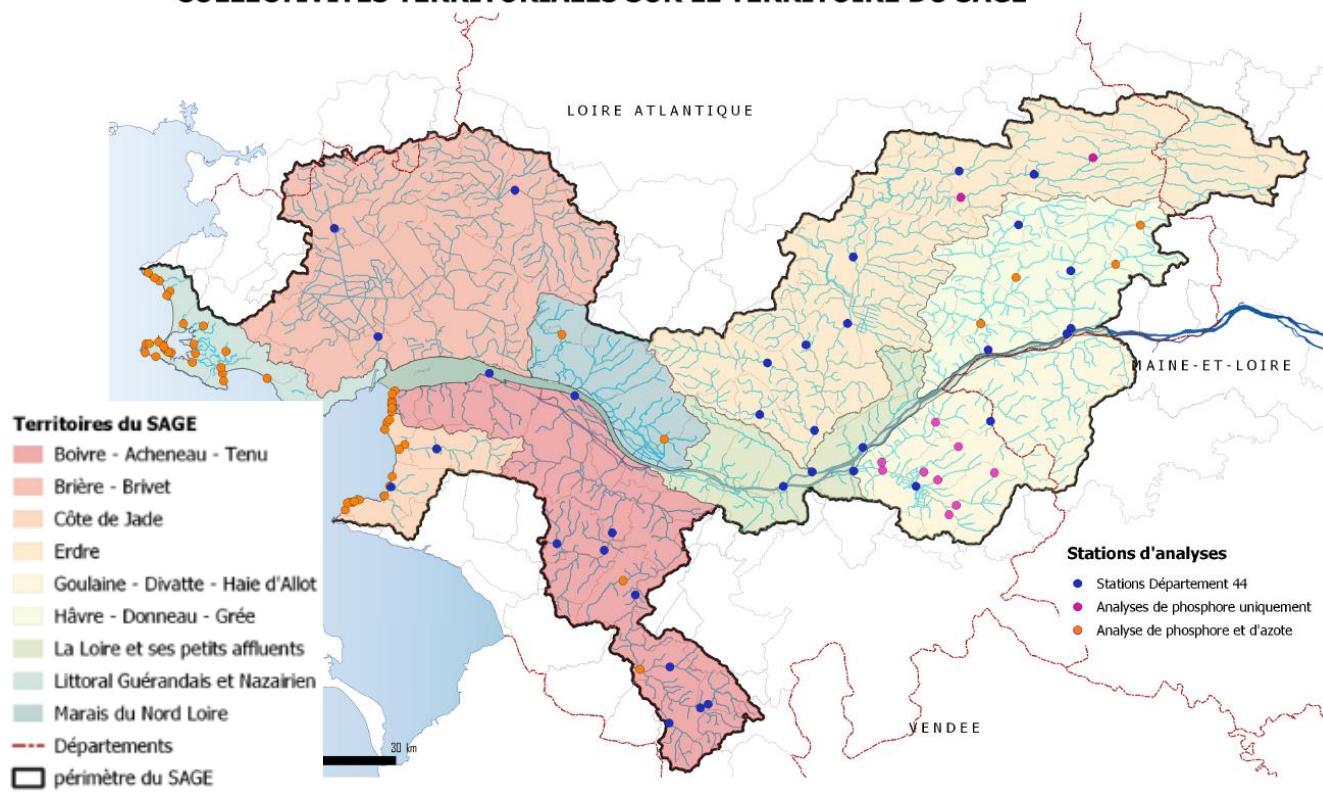
Afin de répondre aux objectifs et dispositions cités ci-dessus, la première étape est de définir un état initial de la connaissance des suivis de la qualité des eaux sur le périmètre du SAGE. Cette synthèse fera ressortir les connaissances existantes et les besoins de complétions nécessaires à l'évaluation du SAGE.

Un état des lieux des suivis de la qualité de l'eau réalisés par les collectivités territoriales a été mené à l'échelle du territoire du SAGE. Cet état des lieux a pour but de visualiser les données existantes qui permettraient de répondre aux objectifs et dispositions du SAGE visant l'amélioration de la connaissance de la qualité des cours d'eau, de l'estuaire et des eaux littorales. Cet état des lieux montre une hétérogénéité spatiale ainsi qu'une hétérogénéité dans la fréquence de suivi des données et sur les analyses elles-mêmes, nécessitant parfois des compléments de suivis pour intégrer le dispositif d'évaluation du SAGE.

En 2023, cet état des lieux devra être complété avec des données produites par d'autres structures que les collectivités territoriales. Une vision d'ensemble est nécessaire afin d'intégrer des stations de suivi existantes et de définir de nouvelles stations qui permettront d'évaluer le SAGE au regard des objectifs cités ci-dessus.



STATIONS DE SUIVI DES CONCENTRATIONS EN AZOTE ET PHOSPHORE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE



2.3.4. Accompagner les porteurs de programmes opérationnels

Cadrement des contrats territoriaux

Enjeu du SAGE : Gouvernance

Disposition G1-2 : Mobilisation des collectivités territoriales et de leurs établissements en vue de porter des actions fortes pour atteindre le bon état des masses d'eau

Le nouveau SAGE apporte des précisions quant au contenu des CT Eau dans son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) et son règlement. Au regard des dispositions, le programme d'actions des CT Eau devra être articulé autour de trois principaux volets : les milieux aquatiques, la qualité des eaux et la gestion quantitative.

L'équipe du SYLOA a travaillé auprès des porteurs de contrats en renouvellement cette année pour veiller à la bonne intégration du SAGE dans ces documents (cf 2.2.3. du présent rapport).

Appui à l'élaboration des contrats

Enjeu du SAGE : Gouvernance

Disposition G1-2 : Mobilisation des collectivités territoriales et de leurs établissements en vue de porter des actions fortes pour atteindre le bon état des masses d'eau

Dans le cadre de la révision du SAGE, le SYLOA a développé des outils d'aide à la définition de la stratégie d'action des sous-bassins de référence. Il s'agit d'études menées en régie qui ont permis d'élaborer des analyses SIG « têtes de bassin versant » et « ruissellement », validés par la CLE en 2019.

L'outil « tête de bassin versant » a pour objectif :

- D'évaluer, *via* une liste d'indicateurs, les caractéristiques écologiques, hydrologiques et les pressions qui s'exercent sur les têtes de bassin versant. Pour chaque tête de bassin versant, les indicateurs les plus dégradés sont identifiés. La restauration de ces indicateurs contribue à



l'atteinte du bon état. L'outil permet donc d'orienter les thématiques prioritaires de la stratégie d'action, soit à l'échelle de la tête de bassin versant, soit à l'échelle d'une masse d'eau.

- D'évaluer et hiérarchiser les efforts à produire pour l'atteinte du bon état *via* le croisement entre la vulnérabilité des têtes de bassin versant et l'état des masses d'eau par rapport aux objectifs de bon état. Cet effort correspond à un pas de temps pour la mise en œuvre d'un contrat.

L'outil « risque de transfert de pollution » évalue les risques de ruissellement du phosphore diffus agricole et des pesticides en milieu rural et identifie les secteurs prioritaires. Il a été mobilisé pour cadrer les études sur le volet pollutions diffuses.

Ils contribuent à la définition des orientations stratégiques des contrats territoriaux. Ils sont mobilisables notamment au cours des phases de diagnostic de bassin versant et de définition de la stratégie territoriale.

Ils ont été mobilisés en 2022 sur trois sous-bassins versants :

- Hâvre-Grée pour la future stratégie territoriale 2023-2028 ;
- Erdre pour la future stratégie territoriale 2023-2028 ;
- Goulaine-Divatte-Robinets-Haie d'Halot pour aider à identifier les secteurs prioritaires de la future stratégie territoriale 2023-2028.

Ces outils continueront d'être mobilisés en 2023 par l'équipe du SYLOA pour alimenter la stratégie territoriale du CT Eau du sous-bassin de référence Littoral Guérandais et Nazairien.

Modèle de cahiers des charges

Enjeux du SAGE : Qualité des milieux aquatiques et Qualité des eaux

Dispositions :

M2-1 : Actualiser les inventaires et caractériser les fonctionnalités des zones humides

QE3-8 : Inventorier les éléments du paysage et caractériser leurs fonctionnalités

Le SYLOA est identifié par le nouveau SAGE pour la production de modèles de cahiers des charges à destination des maîtres d'ouvrages.

Entre 2020 et 2021, un premier travail a été engagé par l'équipe sur les thématiques suivantes :

- Actualisation des inventaires des zones humides, en réponse à la disposition M2-1 du nouveau SAGE ;
- Inventaire des éléments structurants du paysage et caractérisation de leurs fonctionnalités, en réponse à la disposition QE3-8 du nouveau SAGE.

La partie « inventaires » a pour objectif de protéger les secteurs et éléments recensés en les intégrant aux documents d'urbanisme. La partie « caractérisation » a pour finalité la priorisation de secteurs à restaurer dans le cadre des CT Eau.

Une première version de ces deux cahiers des charges a été établie en 2021 avec un avis favorable du bureau de la CLE. Le 8 juillet 2022, la CLE a validé ces deux cahiers des charges, permettant aux acteurs du territoire de lancer ces inventaires inscrits en action dans leurs CT Eau respectifs.

En parallèle, les réflexions ont débuté pour un deuxième cahier des charges dédié à la caractérisation des fonctionnalités des zones humides, et leur hiérarchisation pour prioriser les secteurs à restaurer. Ces réflexions engagées avec le Forum des marais atlantiques ont permis d'aboutir à une proposition de cadrage de la méthode, présentée en comité technique SAGE le 15 novembre 2022.

En 2023, ces travaux se poursuivront pour répondre aux attentes des acteurs du territoire, en particulier pour la prise en compte des secteurs de marais dans la méthode.



2.3.5. Évaluation du nouveau SAGE – Tableau de bord du SAGE

Enjeu du SAGE : Gouvernance

Disposition G1-3 : Centraliser et valoriser les données de l'eau

Le tableau de bord est un outil de pilotage de la mise en œuvre du SAGE à destination de la CLE. Constitué d'indicateurs, il évalue l'atteinte des objectifs du SAGE tout au long de la mise en œuvre et se présente sous la forme de fiches illustrant :

- Le suivi de l'avancement des actions programmées ;
- L'évolution des pressions et de l'état du milieu et de la ressource en eau.

L'élaboration de cet outil a été initié en 2020 par la traduction des dispositions du nouveau SAGE en termes d'actions, d'outils de programmation à mobiliser et d'acteurs concernés.

À partir de cette analyse, les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs effets sur la ressource ont été recherchés durant les années 2021 et 2022.

La disponibilité des données est un aspect très important pour le bon fonctionnement du tableau de bord car les indicateurs doivent être simples à produire et reproductibles d'une année sur l'autre. Le tableau de bord devra être opérationnel dès la mise en œuvre du nouveau SAGE.

La trame des fiches thématiques qui constitueront le tableau de bord a été validée en mai par le bureau de la CLE.

Un travail sur les indicateurs a été mené le 21 septembre lors d'une réunion d'un groupe d'experts.

Trame validée de fiche du tableau de bord :



AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

Les Fiches : Présentation d'une fiche type

Titre

Objectif 1
Objectif 2

Constat du SAGE

Les actions
Pour atteindre l'Objectif 1

Disposition du SAGE		Indicateur de mise en œuvre		Valeur
N°	Action (type)	N°	Description	%

Pour atteindre l'Objectif 2

Disposition du SAGE		Indicateur de mise en œuvre		Valeur
N°	Action (type)	N°	Description	%

Les moyens

Indicateur économique	Indicateur de synthèse de l'avancement des programmes
-----------------------	---

Les effets

Indicateur état ou pression-contexte	Indicateur Objectif Indicateur avancement des actions
Indicateur chapitre 8 du PAGD	Indicateur commun comité de bassin Indicateur économique

Les effets

- Indicateurs montrant les effets de la mise en œuvre du SAGE. Ils sont classés en 4 types :
 - Indicateur d'atteinte d'objectif (lorsque chiffré dans le SAGE)
 - Indicateur d'état ou pression-contexte,
 - Indicateur préétabli dans le PAGD
 - Indicateur commun du comité de bassin

Ils peuvent prendre la forme :

- d'une cartographie
- d'un graphe
- D'un chiffre clé

L'élaboration et la validation du tableau de bord initial du SAGE seront réalisées en 2023.

2.3.6. Élaboration de la stratégie de communication du nouveau SAGE

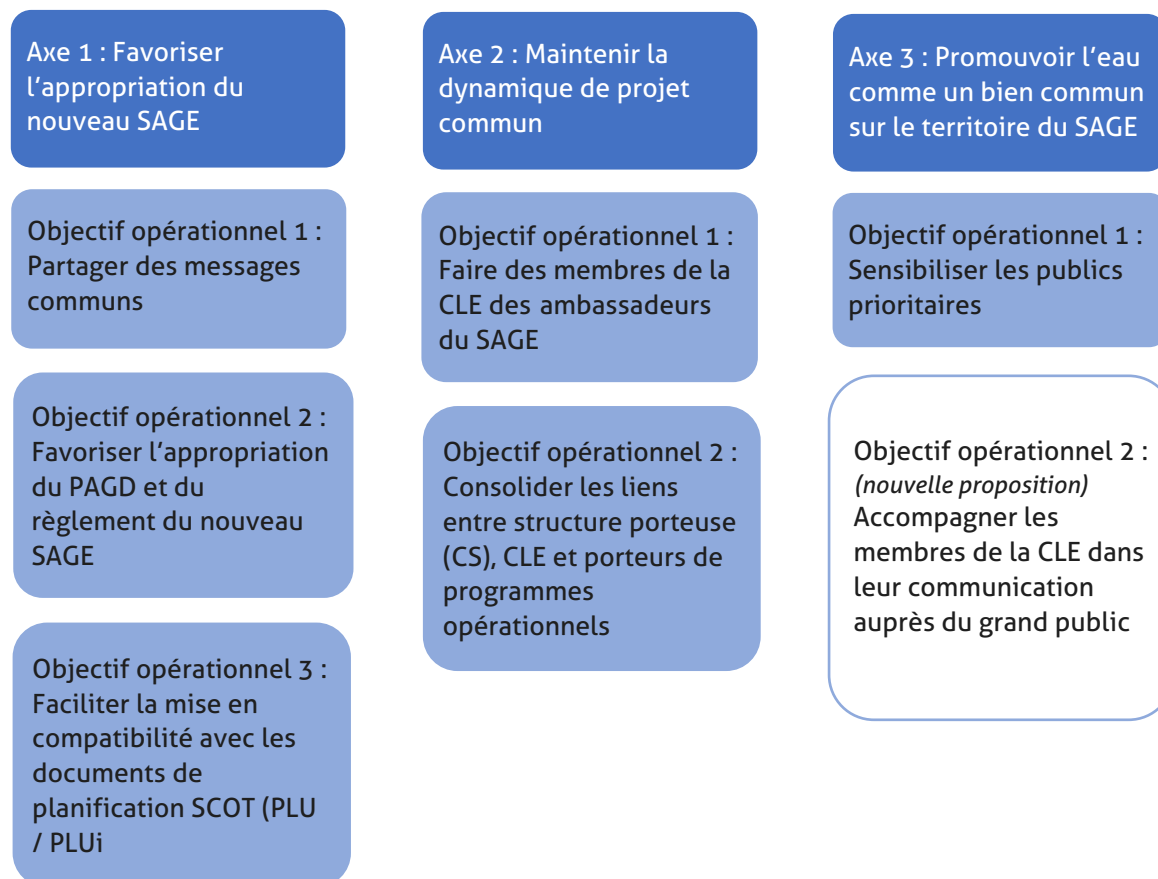
Enjeu du SAGE : Gouvernance

Disposition G3-1 : Elaborer une stratégie et un plan de communication du SAGE

Le SYLOA a continué son travail de conception de la stratégie de communication du SAGE qui avait été initié en 2020, en lien avec le comité technique du SAGE. Trois axes de communication ont été identifiés :

- Axe 1 : favoriser l'appropriation du SAGE ;
- Axe 2 : maintenir la dynamique de projet commun ;
- Axe 3 : promouvoir l'eau comme bien commun sur le territoire du SAGE.

Ces axes sont rattachés à des cibles, objectifs opérationnels et à un plan d'actions pour six ans.



Une commission communication a eu lieu le 6 décembre 2022 pour valider les axes du plan de communication.

Cette réunion a permis de :

- faire un retour sur les travaux menés précédemment sur la stratégie de communication du SAGE ;
- rappeler les axes stratégiques, objectifs et cibles ;
- proposer un plan d'actions pour les axes 1 et 2 ;
- discuter de la définition de l'axe 3 ;
- faire un retour sur l'état des lieux réalisé sur les actions de communication développées sur la thématique de l'eau au niveau local, régional et national permettant d'identifier des mutualisations possibles.

Le travail se poursuivra en 2023 pour valider l'ensemble de la stratégie de communication du SAGE par la Commission locale de l'eau au premier trimestre.



2.4. OUTILS MUTUALISÉS

2.4.1. SYSMA

SYSMA est une application web-SIG qui permet d'organiser et de conserver les données produites dans le cadre des contrats territoriaux.

Développé et mutualisé par l'EPTB Sèvre Nantaise, il permet aux acteurs en charge des opérations du contrat, de suivre au quotidien sur une cartographie interactive, l'avancement des actions et l'évolution des paramètres observés sur le terrain.

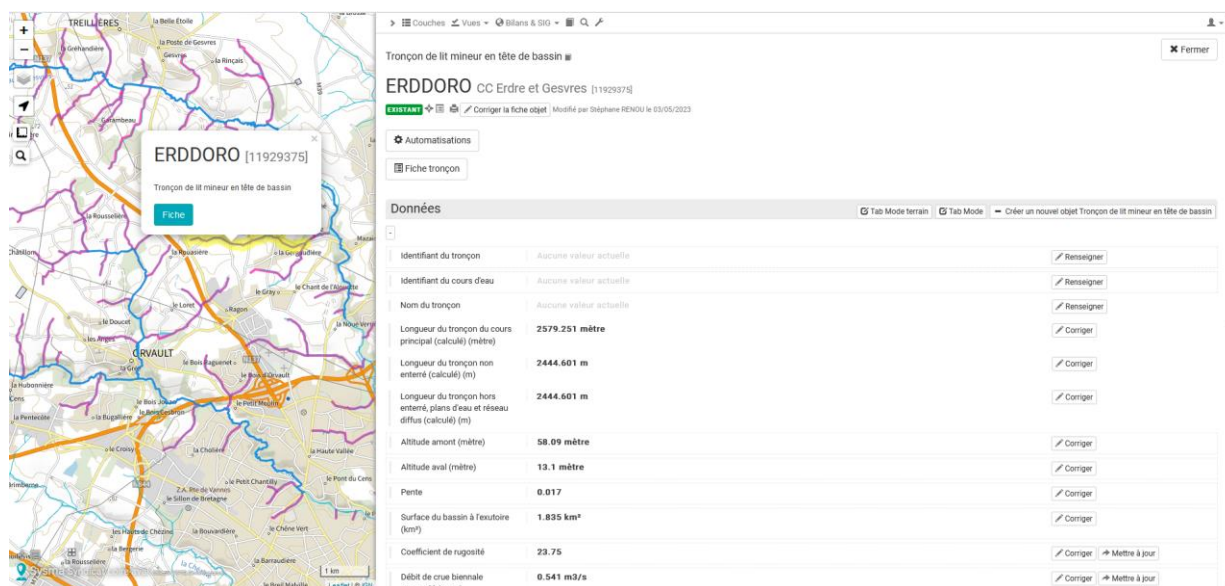
Les principales fonctions attendues :

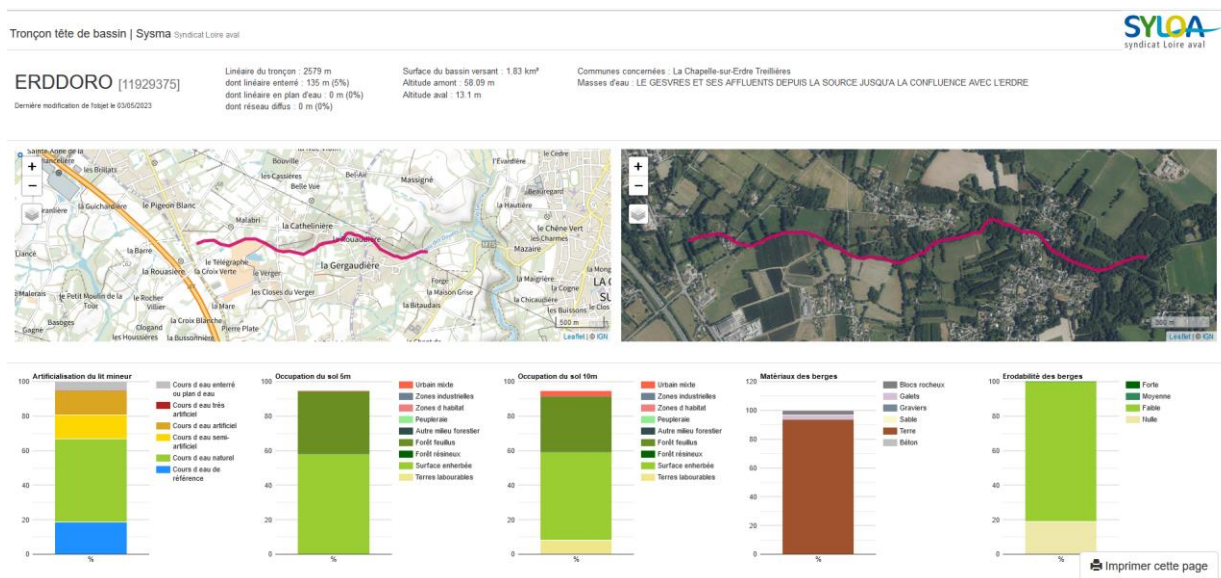
- Proposer un outil cartographique intuitif facile à prendre en main par les porteurs des contrats pour intégrer en continu les données de suivis environnementaux et d'avancement des actions.
- Capitaliser et harmoniser la connaissance dans une perspective de partage des expériences.
- Communiquer auprès des élus et des partenaires sur les actions réalisées et les résultats obtenus.
- Bancariser l'information en vue d'alimenter l'évaluation des contrats et du SAGE.

En 2021, SYSMA a été configuré pour répondre au modèle de données fixé respectivement dans le CCTP et le guide « *Pour la réalisation d'une étude préalable au volet milieux aquatiques d'un contrat territorial sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire* ». Deux territoires ont pu profiter, cette année-là, du déploiement de l'outil pour le tester. Il s'agit des sous-bassins versant « Sillon et marais du nord Loire » et ceux concernés par les contrats territoriaux conduits par Nantes Métropole. En amont du déploiement, les techniciens de rivière et les animateurs de contrat ont bénéficié d'une formation pour la prise en main de l'outil.

Le déploiement s'est poursuivi en 2022 sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire en fonction de l'avancement des contrats territoriaux.

Pour répondre au mieux aux attentes des porteurs de Contrats, Des automatisations ont été intégrés dans SYSMA. Elles permettent le calcul des paramètres caractéristiques et des indices fixés par la méthode de caractérisation des cours d'eau en tête de bassin versant établie par l'OFB. Les calculs une fois réalisés SYSMA propose maintenant la présentation des valeurs sous forme de fiche synthétique





Fiche synthétique d'un tronçon en tête de bassin versant

Les étapes du déploiement :

La différence entre déploiement 2021 et 2022 est la mobilisation de SYMA dès la mise en œuvre des études préalable aux Contrats, cela implique une présence du SYLOA aux côtés des porteurs de contrat mais aussi auprès des bureaux d'études pour les accompagner sur l'intégration des données de la phase de test à la restitution des données d'état des lieux et du programme d'action.

Les différentes étapes retenues sont :

Une première présentation de l'application en réunion de travail ou en COTECH (ASTER/SYLOA, MO, Bureau d'étude)

Une formation sur une journée des techniciens, des animateurs de contrats et des intervenants extérieurs (Bureau d'étude)

Un accompagnement du SYLOA pour :

- vérifier la bonne qualité des données avant versement ;
- le versement des données ;
- le lancement des calculs automatiques ;
- L'intégration des données finalisées en fin d'étude.

Pour garantir le bon déroulement de ces étapes un synoptique a été élaboré pour intégrer les futurs CCTP

Déploiement de l'outil SYMA sur le territoire :

Contrat	Présentation préalable	Formation	Accompagnement
CT Hâvre – Grée Premier contrat dont l'étude préalable doit être restitué sous SYMA	Présentation préalable de SYMA (13 janvier)	Formation Agents et prestataire (Bureau d'étude) (3 mai)	Accompagnement régulier pour l'intégration des données de la zone de test et le lancement des calculs pour les cours d'eau en tête de bassin
CT Goulaine-Divatte-Robinets Haie d'Alot	Présentation préalable de SYMA (3 mars)	Formation Agents et animateur de Contrat (9 décembre)	Accompagnement pour l'intégration des données de la zone de test Accompagnement régulier pour le lancement des calculs pour les cours d'eau en tête de bassin versant

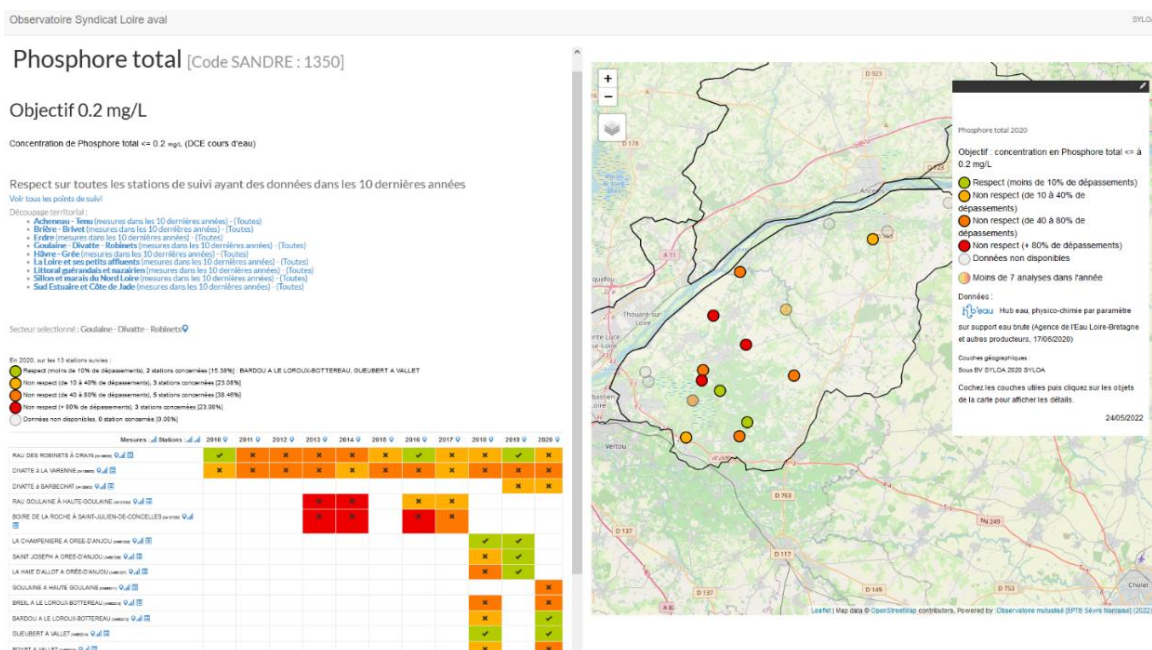


CT Erdre – Cens et Gesvres			Reprise partielle des données cours d'eau en tête de bassin versant et relance des calculs des paramètres et indices pour bénéficier des exports sous forme de fiche.
CT Erdre – Secteur Charbonneau			En 2021, suite à la formation réalisée auprès d'agents de Nantes Métropole, de l'EDENN et de la CCEG pour les secteurs du Cens et du Gesvres, les données du secteur du Charbonneau dont l'étude avait été conduite elle aussi avec le CCTP et le guide de l'ASTER n'ont pas été reprises. Il a été décidé de réaliser ce travail en régie en 2022.
CT Erdre – Secteur Sources de l'Erdre	Présentation préalable de SYSMA (1 ^{er} septembre)		Intégration des données de la zone de test.
CT Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade	Présentation préalable de SYSMA (8 mars)		

2.4.2. Observatoire

Développé et mutualisé par l'EPTB Sèvre Nantaise, l'observatoire propose aux acteurs du SAGE Estuaire de la Loire un accès simplifié aux données d'analyses des réseaux de surveillance de la qualité des eaux et de l'hydrologie. Il présente différents paramètres (nitrates, phosphore, pesticides, etc.) sous la forme de cartes de synthèse et de graphiques interactifs.

En 2021, un mode d'accès par bassin versant de référence a été développé pour fournir une consultation des résultats de la surveillance plus adaptée au suivi des programmes d'actions.



2.5. SUIVI DES PROJETS SUR LE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'équipe d'animation du SAGE a participé au suivi des projets du territoire pour s'assurer de la prise en compte des objectifs du SAGE et veiller à l'information de la CLE :

Sur le territoire du SAGE :

- Réunion de travail sur le projet de déviation de Machecoul
- Comité de pilotage sur l'ouvrage de Lavau-sur-Loire

À l'échelle de l'estuaire de la Loire

- Comité de gestion des terrains du Conservatoire du littoral
- Comité de suivi du projet BiotroL
- Suivi du développement du modèle hydrosédimentaire du GIP Loire Estuaire
- Comité technique et comité de pilotage PPRI Loire amont
- Comité de pilotage Contrat pour la Loire et ses annexes et visite des travaux menés par Voies navigables de France



À l'échelle départementale :

- Comité Départemental de l'eau de Loire-Atlantique (Préfet, DDTM, Département) ;
- Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau en Maine-et-Loire (Comité technique et groupes de travail) – Département du Maine-et-Loire ;
- Comité ressource en eau (DDTM de Loire-Atlantique).
- Comité Départemental de l'eau (DDT Maine-et-Loire).
- Suivis de la qualité des eaux 2022 portés par le Département de Loire-Atlantique (Agence de l'eau Loire Bretagne / Département).
- Réunion de travail sur le PAOT – secteur Erdre, Cens et Gesvres

À l'échelle régionale :

- Concertation sur le Plan d'Actions Régional (PAR) Nitrates des Pays de la Loire ;
- Conférence ligérienne (Région Pays de la Loire)
- Rencontre animateurs SAGE – communication (EPTB Sèvre Nantaise)

À l'échelle du bassin Loire Bretagne :

- Programme de Surveillance DCE 2022-2027 de l'état des eaux du bassin Loire-Bretagne (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Webinaire « Programme de surveillance des eaux de Loire-Bretagne » (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Webinaire « Muscler sa stratégie territoriale de lutte contre les pollutions diffuses » (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Réunions des animateurs de bassin Loire-Bretagne (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Journée ses animateurs SAGE du littoral (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Rencontres du SDAGE (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

À l'échelle nationale :

- Séminaire nationale SAGE (OIEau)
- Webinaire « Présentation de la base nationale des règles de SAGE » (Ministère).
- Webinaire « Protéger les rivières à l'échelle des bassins versant » (OIEau)





Pour nous contacter :

secretariat.cle@syndicatloireaval.fr

Directeur de publication : Jean-Sébastien GUITTON

Rédacteurs : Équipe du SYLOA

Crédits images : SYLOA / Philippe Marchand / Delphine Lethu / GIP ESTUAIRE DE LA LOIRE

SYLOA
syndicat Loire aval

